

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité
Bue de Romont, 3
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 Le millimètre
Suisse 10 » de hauteur
Etranger 12 » sur une
Réclame 25 » colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Les difficultés économiques anglaises.

Les rodomontades du prince Starhemberg.

L'administration de la Sarre.

Hier matin, mardi, la livre sterling a encore fléchi. Comme nous l'avons dit, ces cours traduisent l'état d'esprit pessimiste du monde des affaires. On redoute une aggravation de la politique de représailles de la part des Etats dont les exportations en Grande-Bretagne vont être durement atteintes par l'imposition de taxes nouvelles de 50 % de la valeur.

D'autre part, les financiers britanniques qui ont des crédits « gelés », c'est-à-dire immobilisés, en Allemagne sont d'avis que le Reich pourra faire remarquer, non sans justesse, la contradiction qu'il y a entre le fait de lui demander des versements et celui de lui enlever les moyens de se procurer les sommes nécessaires, ces sommes ne pouvant provenir que de son exportation.

Ces craintes et ces remarques ne seraient pas sans avoir des conséquences fâcheuses pour l'unité de la majorité gouvernementale et même du ministère.

Les libéraux et les travaillistes nationaux ont fait ainsi observer que la précipitation du ministre du commerce, M. Runciman, ne s'accordait pas avec les intentions du gouvernement telles qu'elles avaient été définies par le premier-ministre. Suivant M. Macdonald, en effet, toute taxation devait être précédée d'études approfondies pour chaque article.

L'extrême-droite, au contraire, fait état des protestations des milieux agricoles pour exercer une pression sur le gouvernement, à l'effet d'assurer aux fermiers anglais une protection au moins aussi forte que celle des industriels.

D'autre part, les porte-parole des droites insistent pour que la conférence anglo-indienne de la Table ronde prenne fin et que le gouvernement termine par une mesure d'autorité ce qu'ils appellent « un marchandage ».

Toutes ces raisons : le fléchissement de la livre et les antagonismes des partis, tant sur la question des tarifs que sur celle de la conférence de l'Inde, a provoqué une animation inaccoutumée dans les milieux politiques et financiers britanniques.

Notons, en terminant, la déclaration suivante d'un des pionniers du protectionnisme américain, le sénateur Smoot, à propos des nouveaux droits de douane anglais : « Le tarif britannique est si adroitement rédigé que les Etats-Unis ne peuvent pas y trouver le moindre défaut qui leur permette d'élever les droits sur les importations de produits manufacturés en Grande-Bretagne. »

Il ne paraît pas, comme on l'a vu, que cette affirmation — hommage d'un protectionniste à un autre protectionniste — ait suffi à rassurer les financiers de Londres. C'aura été, tout au plus, un baume pour M. Runciman, le promoteur des tarifs si discutés.

Les chefs du Heimatschutz (organisation nationaliste) de la Basse-Autriche se sont réunis dimanche, à Vienne, sous la présidence du prince Starhemberg. Celui-ci a prononcé un discours important.

Il en ressort que le Heimatschutz entend renverser le système qui est actuellement en vigueur en Autriche. « Un mouvement comme celui du Heimatschutz, a dit l'orateur, tend forcément à la révolution. »

Le prince Starhemberg a fait la distinction entre les révolutions « qui n'aboutissent qu'à des destructions » (ce fut le cas, a-t-il dit, en Autriche en 1918) et celles qui ont pour but « d'écarter une domination malfaisante », et c'est dans ce sens que s'accomplira la révolution annoncée.

Le chef nationaliste, qui a pris la peine d'insister sur les desseins qu'a le groupe politique qu'il dirige, n'est cependant pas allé jusqu'à préciser la date de ce nouveau coup de main. D'ailleurs, il s'agirait, plutôt que de prendre le pouvoir, de recueillir ce

Critique de la loi d'assurance pour la vieillesse

Le système financier

La grande idée de la loi d'assurance, c'est, nul ne l'ignore plus, son système de répartition. En quoi consiste-t-il ?

On sait que les compagnies d'assurances et les caisses de retraite sont obligées de capitaliser, parce qu'elles ont un nombre indéterminé d'assurés et que rien ne leur garantit un recrutement régulier et constant de nouveaux assurés. Elles constituent donc pour chaque assurance, en mettant en réserve une partie des primes, une réserve mathématique, de façon à avoir en caisse au moment voulu la somme qu'il faut pour verser la somme assurée ou commencer le service de la rente viagère.

Or, la loi d'assurance veut aller vite en besogne. Constituer des réserves mathématiques, comme le font les caisses de retraite, ce serait différer de 20 à 30 ans le jour où pourra commencer le service des rentes aux vieillards. La loi applique donc le système de la répartition, qui consiste à dépenser dans la même année tout ce que l'on a encaissé à son début, sans rien mettre de côté pour l'avenir. Tel est le principe de la répartition. Si l'assurance fédérale encaisse, en une année, 100 millions de primes, ces 100 millions sont dépensés dans la même année en rentes aux vieillards, veuves et orphelins. Si, malgré cela, l'assurance fédérale se voit obligée de constituer certaines réserves, qui atteignent même, en 15 ans, l'énorme chiffre de 1,6 milliard, c'est parce que le nombre des vieillards est en augmentation chez nous. La statistique nous apprend, en effet, que nous en aurons, dans 20 ans, environ 100.000 de plus qu'aujourd'hui, soit 400.000 au lieu de 300.000. Mais, à part cela, le principe de la loi consiste à tout dépenser au fur et à mesure.

Ce système de répartition a un premier défaut, que nous ne mentionnerons ici que pour mémoire : si jamais l'assurance fédérale vient à être liquidée, les vieillards qui auront payé leurs primes durant toute leur vie n'auront plus que leurs yeux pour pleurer, puisque l'assurance fédérale n'aura pas constitué de réserves mathématiques.

La conséquence forcée du système de la répartition, c'est l'assurance obligatoire du peuple tout entier, sans exception aucune, auprès de la même caisse, celle de l'Etat, à l'exclusion de toute autre ; en d'autres termes, le monopole de l'assurance. C'est l'assurance obligatoire aussi bien de ceux qui en ont un grand besoin et pour lesquels elle sera un bienfait, que de ceux qui n'ont que faire de cette assurance, parce qu'ils sont déjà assurés suffisamment ailleurs ou que leur situation de fortune leur permet de se passer d'assurance.

Tout ce monde doit rentrer de force dans l'assurance fédérale, parce que son idée géniale, la répartition, n'admet aucune exception à la règle et parce qu'il faut garantir à l'assurance de l'Etat un recrutement régulier et constant d'assurés nouveaux.

Pendant la discussion de la loi, dans les commissions comme aux Chambres, mainte requête fut adressée à Berne pour demander qu'on respectât mieux l'œuvre d'un demi-siècle d'efforts et d'entraide sociale. Chaque fois, la réponse fut qu'on aimerait bien, qu'on ne demanderait pas mieux, mais qu'on n'en voyait pas la possibilité, le système de la répartition étant d'une exclusivité absolue.

Assurance ou assistance ?

Cette loi est-elle une loi d'assurance ou une loi d'assistance ?

Pendant les quinze premières années de cette « assurance », la rente de vieillesse est réduite de moitié, soit de 200 fr. à 100 fr., et payée exclusivement aux indigents. En d'autres termes, pour toucher cette demi-solde fédérale, les vieillards devront commencer par s'inscrire comme indigents et par justifier de leur indigence ! Cela n'est pas de l'assurance ; c'est de l'assistance.

Passé ce délai de quinze ans, tous les vieillards, dès l'âge de 66 ans, auront droit à la rente de base (200 fr.), le multimillionnaire comme le plus pauvre diable. Mais cette rente, la loi la reconnaît elle-même comme tout à fait insuffisante, puisqu'elle alloue un supplément de rente, dit supplément social, de 400 fr. au maximum. Mais, comme la demerente fédérale pendant les quinze premières années, ce supplément social ne sera payé qu'aux seuls indigents, qui devront, par conséquent, même après la période de transition, continuer à se porter indigents et à justifier de leur indigence.

Résumons : pendant quinze ans, l'assurance selon la loi proposée est de l'assistance pure, et passé ce délai, elle est pour un tiers de l'assurance et pour deux tiers de l'assistance.

L'assurance, dans cette loi, n'est là que pour masquer l'assistance et afin qu'on ne reconnaisse pas trop facilement le caractère véritable de ce genre de prévoyance de l'Etat.

L'Etat-Providence

Dans son dernier congrès, réuni pour prendre position à l'égard de la loi, le parti socialiste suisse a voté une résolution proclamant que la loi d'assurance était une étape nécessaire dans la voie du socialisme. On ne saurait mieux dire. Le but du socialisme, c'est, en effet, de tout étatiser et de tout remettre entre les mains de l'Etat. Or, nous l'avons vu : au lieu de s'appliquer à encourager et à stimuler l'initiative des citoyens et la prévoyance collective et patronale, la loi Schulthess étatisait intégralement l'œuvre de prévoyance en faveur des vieillards et des survivants. Là où nous avons aujourd'hui des mutuelles, des caisses patronales ou professionnelles, elle instaure l'Etat-Providence qui aura désormais à pourvoir aux besoins de nos vieillards, de nos veuves et de nos orphelins. On nous dit bien que toutes ces caisses pourront continuer à exister. Mais que leur restera-t-il pratiquement le jour où l'assurance fédérale versera aux vieillards indigents 600 fr. de rente annuelle et 1200 fr. par ménage, somme qui pourra encore être doublée par l'assurance complémentaire des cantons ? L'une après l'autre, ces institutions céderont la place à l'Etat, qui aura alors, dans le domaine de la prévoyance sociale, un monopole de fait.

Aux œuvres vivantes de bienfaisance et de prévoyance que nous possédons aujourd'hui, la loi substitue la lourde machinerie et la bureaucratie de l'Etat qui n'a pas d'âme et pour laquelle le citoyen n'est qu'un administré, quand ce n'est pas un sujet ou même un simple numéro. Et c'est aux guichets de cette administration-là que nos vieillards devront aller frapper pour solliciter humblement leur rente, en exhibant un certificat de pauvreté délivré par leur commune. Pour beaucoup, ce pèlerinage sera pénible. D'autres s'y feront plus aisément, à commencer par les imprévoyants et les insouciantes qui auront désormais un bon prétexte pour dépenser tout ce qu'ils gagnent sans plus rien mettre de côté pour leurs vieux jours, puisque l'Etat-Providence leur assure une rente, même s'ils n'arrivent pas à payer un seul sou de prime durant toute leur vie. Cette loi menace ainsi de saper par la base une des qualités fondamentales de notre peuple, le sens de l'épargne, et cela précisément dans les classes les moins aisées de la population, dans celles qui en ont le plus grand besoin.

Dans son mémorial du 3 février 1931, M. le conseiller fédéral Musy conclut en disant que l'œuvre des assurances doit non seulement réaliser un progrès d'ordre matériel, mais encore tendre à conserver et à développer l'esprit de prévoyance qui doit rester une des grandes forces morales et économiques de notre peuple.

La loi d'assurance fait tout le contraire.

Elections bernoises

Le 6 décembre, les Bernois éliront leurs autorités communales.

Le Conseil municipal se compose de quatre « bourgeois » (deux radicaux et deux membres du parti des artisans) et de trois socialistes. Se fondant sur les dernières élections qui leur ont valu dans la ville de Berne une majorité de quelques milliers de voix, les socialistes se font forts de conquérir le mandat qui leur manque pour hisser le drapeau rouge sur l'hôtel de ville où ils ont régné jadis jusqu'en 1920.

L'élection se fait cette année sous le signe de l'entente bourgeoise. Les deux partis représentés à l'exécutif municipal ont adopté en effet une liste commune portant les quatre conseillers sortant de charge.

Le même jour, le corps électoral élira pour quatre ans le Conseil général où les socialistes détiennent actuellement 41 sièges sur 80. Le reste est réparti entre radicaux (21), artisans (16), parti évangélique populaire (2). Ici, la question se pose de savoir si les socialistes réussiront à maintenir leur position ou si, grâce à un effort énergique, les partis nationaux arriveront à conquérir la majorité.

Le 6 décembre à Genève

L'assemblée générale du parti libéral de Genève, après avoir entendu un rapport de M. Georges Werner, professeur à l'Université, a décidé, à l'unanimité moins quelques abstentions, de prendre position contre la loi fédérale d'assurance, puis après avoir entendu un rapport de M. Steinmetz, conseiller national, sur l'imposition du tabac, a décidé à l'unanimité de combattre ce projet de loi.

L'Union de défense économique a décidé de repousser la loi d'assurance.

Controverses françaises autour du mode de scrutin

Paris, 24 novembre.

Les deux séries d'interpellations en cours à la Chambre française, sur le chômage et sur la politique extérieure, se sont poursuivies, parallèlement, sans donner lieu à aucun incident notable et sans que les discours prononcés fussent particulièrement marquants. A noter, cependant, l'intervention à la tribune, de M. Jean Hennessy, ancien ambassadeur de France à Berne et ancien ministre, qui s'est élevé avec force contre les dangers que fait courir à l'Europe l'armée rouge soviétique. Le député de la Charente, qui n'appartient plus à aucun groupe politique organisé et a quitté le parti républicain socialiste, a été assez vivement pris à partie par les communistes. Dans l'ensemble, les orateurs de gauche, touchant les problèmes de la politique extérieure, se sont tous montrés soucieux que le gouvernement ne s'engageât pas à l'aventure vis-à-vis de l'Allemagne et des Etats-Unis et que, avant tout nouvel accord sur les réparations et les dettes, il prit toutes ses précautions.

Par ailleurs, on doit faire état de l'article publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre, par M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, sur le voyage de M. Laval à Washington. « Modération et franchise dans l'obstination, telle est, écrit M. Hanotaux, la politique que M. Laval a soumise au sens pratique américain. » Retenons la formule en attendant que M. Laval s'explique lui-même et complète ce qu'il a déjà dit devant les commissions parlementaires.

Parmi ces commissions, celles des affaires étrangères de la Chambre et du Sénat vont être appelées à se choisir de nouveaux présidents. Ces élections sont devenues nécessaires pour la commission de la Chambre, par suite de la démission du président en exercice, M. Paul-Boncour, que le département du Loir-et-Cher a choisi pour le représenter au Sénat ; pour celle du Sénat, par suite du décès de M. Victor Bérard, qui représentait le département du Jura dans la Haute-Assemblée et a joué un rôle fort discuté dans les relations franco-suisse.

Ce M. Paul-Boncour n'est plus guère socialiste que de nom. A Genève, comme délégué du gouvernement à la Société des nations ; à la commission des affaires étrangères de la Chambre aussi, il n'a guère parlé en socialiste et s'est toujours montré soucieux de faire sauvegarder l'intérêt national, dans le respect des traités et l'aménagement de la sécurité. C'est le témoignage que lui a rendu un membre de la majorité, M. de Castellane, mercredi dernier, au moment où il a annoncé qu'il quittait ses fonctions. A cette démarche, s'est associé l'un des membres du groupe Marin, le pasteur Edouard Soulier, député de la Seine. En fait, M. Paul-Boncour, par sa lettre à M. Paul Faure, a bel et bien repris sa liberté d'action.

Qui va recueillir sa succession ? On a parlé de M. Herriot, qui ne serait sans doute pas fâché de se rapprocher ainsi du gouvernement et de l'aile gauche de la majorité. Qui va remplacer M. Victor Bérard, à la commission sénatoriale ? Ces choix auront certainement une réelle importance politique, non seulement en ce qui touche les affaires extérieures, mais, vraisemblablement, aussi dans le domaine intérieur.

En ce dernier domaine, les controverses vont leur train autour d'un vote assez inattendu de la commission du suffrage universel de la Chambre. Cette commission, réunie il y a quelques jours, sous la présidence de M. Mandel, député de la Gironde, a adopté une proposition d'un député radical, M. Charles Lambert (Rhône), supprimant, aux prochaines élections législatives, le second tour de scrutin, dit scrutin de ballottage, toutes les fois que l'un des candidats aurait obtenu, au premier tour, les voix du quart des inscrits et le 40 % de celles des votants.

L'ensemble des socialistes et des radicaux-socialistes a vu d'un très mauvais œil cette mesure. La plupart de leurs journaux la critiquent à outrance. Quelques-uns même, entre autres, *l'Ere nouvelle*, la repoussent avec indignation. Pour le parti socialiste, aux termes d'une motion qu'il a adoptée, c'est un attentat au suffrage universel et une façon de former, « entre les députés sortants les plus honorables, un syndicat de réélection ».

On s'explique ce remue-ménage et cette levée de boucliers si l'on songe que le second tour de scrutin reste l'espoir d'une résurrection du cartel pour les deux grands partis qui constituent aujourd'hui l'opposition. Ils comptent sur lui pour renouveler leurs coalitions toutes les fois que les circonstances s'y prêtent. Les socialistes doivent à l'appoint radical, au second tour, un nombre appréciable de sièges conquis. Pour les radicaux, l'opération a moins souvent bien tourné en leur faveur ; mais, en vertu de leur attirance vers

pouvoir, le régime actuel se désagrégant, paraît-il, « à une allure tellement rapide que, a dit encore le prince Starhemberg, nous devons être prêts à agir dans un temps peut-être très prochain ».

Le chef du Heimatschutz a traité ensuite de la question : « Hitler ou Habsbourg ? », c'est-à-dire : « Anschluss ou restauration des Habsbourg ? », posée récemment au Heimatschutz par les nationaux-socialistes allemands.

Il y a répondu, non sans ambiguïté, en disant : « Le Heimatschutz veut instituer un Etat qui soit capable de sauver et de maintenir le sentiment allemand sur le sol autrichien. Un Etat fort et sain qui soit capable, indépendamment d'autres puissances, de déterminer le sort du germanisme autrichien jusqu'à ce que d'autres solutions puissent être obtenues. »

C'est là, en quelque sorte, une réponse provisoire et qui réserve l'avenir.

Le prince Starhemberg a poursuivi : « Les nationaux-socialistes ont incontestablement réalisé de grandes œuvres, surtout en Allemagne, mais ils veulent que l'Autriche attende le moment où, dans le Reich allemand, le mouvement nationaliste aura pris le pouvoir. Je suis d'un autre avis et j'exige que le Heimatschutz partage mon opinion. Nous voulons mettre de l'ordre en Autriche et aussi vite que faire se peut. »

Le prince Starhemberg a l'habitude des grands mots. Sa fortune politique n'a pas été assez brillante jusqu'ici pour qu'on eût beaucoup de confiance dans ses promesses. Il fut ministre éphémère et sombra dans une défaite électorale éclatante. Le Heimatschutz ne peut rien sans le parti chrétien-social, qui ne semble pas disposé à courir l'aventure d'un coup d'Etat.

La commission de gouvernement du territoire de la Sarre, qui est composée de 5 membres, nommés par le Conseil de la Société des nations, vient de faire parvenir au secrétariat de Genève son rapport trimestriel sur son activité, le quarante-septième, qui porte sur les mois de juillet, août et septembre derniers.

Ce rapport contient un exposé de la situation économique et sociale du territoire. Il précise notamment que le nombre des chômeurs a beaucoup augmenté, atteignant le chiffre de 21,420 au 23 septembre (7,420 en 1930).

En ce qui concerne les finances, la commission s'est occupée de l'émission d'un emprunt de 150 millions de francs français, autorisé par le Conseil et destiné à la conversion et à la consolidation des dettes des cercles et des communes du territoire sarrois.

Quant à la situation économique, la crise qui sévit en Allemagne et les mesures bancaires de cet été ont eu de fortes répercussions dans le territoire. L'économie de la Sarre s'est trouvée aux prises avec de grandes difficultés qu'elle paraît cependant, aujourd'hui, avoir surmontées.

Contre M. Grandi

New-York, 24 novembre.

Au cours d'une représentation théâtrale à laquelle assistait le ministre des affaires étrangères italien, les antifascistes ont lancé sur les spectateurs des papillons portant les mots : A bas Grandi ! Les manifestants ont été aussitôt arrêtés, tandis que la foule faisait une ovation au ministre italien.

NOUVELLES DIVERSES

La Diète badoise a confirmé dans leurs fonctions le chef de l'Etat, Dr Schmitt, et le président adjoint, Dr Maier, par 58 voix sur 59 bulletins ; il y a eu 17 abstentions.

En raison des obsèques de M. Loucheur, le Conseil des ministres français qui devait se tenir demain jeudi a été reporté au lendemain vendredi.

l'extrême gauche, ils désirent, en somme, pour la plupart, le maintien du statu quo.

L'Union républicaine démocratique (groupe Marin) a pris très nettement position pour la proposition de la commission; ses préférences vont à la représentation proportionnelle, que les socialistes ont autrefois, eux aussi, préconisée, mais qu'ils ont abandonnée. Faute de pouvoir l'obtenir, le groupe Marin a décidé d'appuyer de ses votes la suppression du second tour.

Il est vrai que, dans l'état présent des esprits et des partis, la proportionnelle n'a presque aucune chance de succès. Même votée par la Chambre, elle serait repoussée au Sénat, où la majorité ne veut pas en entendre parler. La réforme partielle commode et pratique qu'on veut lui substituer sera-t-elle mieux accueillie que la proportionnelle par la Haute-Assemblée? C'est douteux, mais il vaut certainement la peine de livrer bataille en sa faveur.

Aucun indice sérieux jusqu'ici, des dispositions du gouvernement. Il est à présumer qu'il hésitera très fort à risquer son sort sur une pareille question. Pour qu'il le fit, il faudrait qu'il fût bien sûr de l'emporter dans l'une comme dans l'autre Assemblée. Cependant, les socialistes n'ont pas dit leur dernier mot. Après avoir jeté feu et flamme contre la suppression du second tour, ils viennent de mandater l'un des leurs, M. Antonelli, député de la Haute-Savoie, pour proposer à la Chambre un système de scrutin de liste qui, tout en maintenant le principe du scrutin uninominal, revient en somme à la proportionnelle.

Tout cela n'est pas encore limpide et paraît un peu compliqué. Pour le moment, il convient d'enregistrer ces mouvements de l'opinion parlementaire dans presque tous les partis organisés. Aucun d'eux n'a pleine confiance, pour son succès propre, dans le système électoral actuel, et chacun cherche à faire prévaloir la combinaison qu'il estime devoir lui être la plus avantageuse. E. B.

Les interpellations à la Chambre française

Paris, 25 novembre.

A l'ouverture de la séance de la Chambre, hier mardi, à 4 heures, le président a prononcé l'éloge de M. Loucheur, ancien ministre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

M. Louis Rollin, ministre du commerce, a répondu à M. Bergery, radical-socialiste, qui l'avait interpellé sur les négociations engagées par le gouvernement français avec les Soviets. Le ministre a fait l'historique des pourparlers entre les deux gouvernements. Il a rappelé le *dumping* russe et la réplique qui s'ensuivit. Le décret du 3 octobre 1930 contingentait les importations russes. Le 20 octobre, la Russie prit un décret de représailles. Les importations russes baissèrent considérablement et les exportations françaises tombèrent à un chiffre insignifiant. Le Parlement vota, en outre, en juillet, un tarif protecteur. Les négociations entamées aboutirent au retrait des deux décrets.

Le ministre a rappelé d'autre part que M. Poincaré avait décidé en 1927 de n'accorder aucun crédit à la Russie.

M. Louis Rollin a conclu que le but des négociations était de rétablir l'équilibre de la balance commerciale française, de sauvegarder la main d'œuvre du pays et rien de plus.

M. Rivière, socialiste, a interpellé le gouvernement sur les initiatives qu'il a prises et celles qu'il compte prendre en ce qui concerne la préparation de la conférence du désarmement. Il a demandé notamment si le gouvernement français va vraiment faire le maximum d'efforts dans la voie du désarmement et s'il est capable de déterminer l'ambiance de confiance et de pacification nécessaire à un tel résultat. Il a dit que dans le gouvernement il n'y a pas l'unité d'action indispensable.

Etant donné le nombre d'orateurs inscrits, le président du Conseil a demandé que la fin de la discussion des interpellations sur la politique étrangère fût renvoyée à demain jeudi. Il en a été ainsi décidé.

La mort du Père Checcacci aux mains des brigands chinois

Rome, 24 novembre.

Un télégramme de Changhaï à l'agence Fides annonce la mort du Père Checcacci, qui était depuis presque six mois en prison chez les brigands chinois dans la province du Hou-Pé. Au mois de mai dernier, les brigands faisaient irruption dans la mission de Chayuen-Kéou, au vicariat apostolique de Lao-Ho-Kéou, pillèrent le Séminaire, tuaient trois prêtres chinois et emmenaient prisonniers avec eux Mgr Ricci, vicaire apostolique, le Père Lazzari, directeur du Séminaire, le Frère Santini, économiste, et les Pères Checcacci et Maggini, tous franciscains italiens. Le Père Maggini a réussi à se libérer au cours de démarches pour la libération de tout le groupe; le Frère Santini est mort en captivité, de privations et de maladie; quant à Mgr Ricci, qui était déjà malade au moment de son arrestation, il a été relâché par les brigands dans la première moitié de septembre, mais son état est désespéré. Il ne reste plus aux mains des brigands que le Père Lazzari; il a pour compagnon de captivité le Père Sands, des missionnaires irlandais de Saint-Colomban, arrêté le 15 août dans le vicariat de Hanyang, également dans la province de Hou-Pé.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Le choléra

Trois religieuses anglaises d'un établissement d'éducation de Bombay sont mortes du choléra.

Les affaires de Mandchourie

Opérations japonaises

Moukden, 24 novembre.

Le général Mor, qui commande les troupes chargées de la garde de la ligne du chemin de fer japonais, a commenté ses opérations, destinées à repousser les bandits sur l'autre rive du Liao. Il se propose en outre de débarrasser la région autour de Tangkantz, à l'est de Néou-Tchang, des hordes de bandits qui, au nombre de plusieurs milliers, ont récemment mis à sac les campagnes et menacent le chemin de fer sud-mandchou.

Il ne s'agit que d'opérations d'un caractère local et qui ne visent pas à la prise de Tchintchéou.

Une proposition chinoise

Nankin, 24 novembre.

Le ministre des affaires étrangères a chargé le représentant chinois auprès de la Société des Nations, le Dr Szé, de soumettre à celle-ci une proposition susceptible, espère-t-on, de fournir la base d'un règlement du conflit mandchou. Cette proposition suggère: 1° que la Société adopte immédiatement des mesures efficaces pour amener la cessation des actes agressifs de la part des forces japonaises; 2° que, dans une période de 15 jours, à partir de la date de rédaction de cette proposition, les troupes japonaises soient complètement repliées à l'intérieur de la zone de chemin de fer; 3° que le retrait japonais soit contrôlé par des représentants neutres.

Paris, 24 novembre.

Une certaine sensation s'est produite lorsqu'on connut un télégramme de Nankin contenant des propositions du gouvernement chinois.

L'opinion générale était que, si cette dépêche reproduit exactement la pensée gouvernementale chinoise, la négociation du Conseil va se trouver encore singulièrement compliquée.

On considère comme tout à fait improbable qu'un accord unanime puisse se faire sur une résolution qui viserait en termes précis à l'évacuation des troupes japonaises.

Mais on se demande si la proposition chinoise ne constitue pas un maximum mis en avant à dessein par le ministre des affaires étrangères, M. Wellington Koo, et si le Dr Szé, voyant l'effet que ne manquera pas de produire cette démarche, ne prendra pas sur lui d'en atténuer le contenu. Aussi la perplexité est-elle grande dans les milieux du Conseil où l'on attendait d'un moment à l'autre la communication officielle de la Chine.

Combats au sud de Moukden

Moukden, 24 novembre.

Le quartier-général japonais n'a reçu aucune nouvelle officielle sur un combat qui se livre à environ 40 km. au sud-ouest de Moukden.

Il semble toutefois que c'est au cours d'une reconnaissance effectuée par deux compagnies du poste japonais de Chu-Liu-Ho qu'un détachement chinois ouvrit le feu sur les soldats japonais, qui ripostèrent aussitôt. On ignore si l'attaque provient de troupes régulières ou de bandits, mais on dit que 1500 Chinois y prennent part. Une compagnie d'infanterie japonaise a été immédiatement envoyée de Moukden sur les lieux.

On annonce, d'autre part, au quartier-général japonais que 400 soldats ont été envoyés de Hsin-Min-Tun, situé sur la ligne du chemin de fer de Pékin-Moukden vers Hao-Tai-Shan, dans la crainte d'une attaque générale contre Moukden. La brigade mixte japonaise, récemment arrivée du Japon, a reçu l'ordre de se tenir prête à entrer immédiatement en action.

La neige

Tokio, 24 novembre.

On mande de Pékin que la neige tombe en abondance. Les troupes japonaises continuent leur poursuite contre les éléments des troupes du général Ma, en direction de Kochan. Les Japonais ont l'intention d'occuper le réseau de Tsitsikar à Kochan.

A Tsitsikar

Tokio, 24 novembre.

Le consul du Japon à Tsitsikar a fait savoir que le gros des troupes japonaises se trouve maintenant hors des murs de cette ville. Le détachement japonais encore à l'intérieur en sortira bientôt, dès que l'on aura trouvé de quoi l'héberger. Il ne restera plus dans la ville aucun soldat japonais.

Tokio, 25 novembre.

Des informations japonaises déclarent que des forces militaires chinoises se concentrent dans la région de Hsin-Main-Tun et que l'on peut s'attendre à une attaque générale sur Moukden.

On annonce que des détachements de troupes japonaises ont été attaqués à Kao-Tai-Tze. De leur côté, des avions de bombardement nippons ont infligé de lourdes pertes à des détachements chinois dans la région du chemin de fer du sud-mandchourien.

Automobilisme

Contre le record de vitesse

Le pilote australien Smith a décidé de s'attaquer, le 8 décembre prochain, à Auckland (Nouvelle-Zélande), au record de vitesse que détient sir Malcolm Campbell.

Smith espère battre largement le record. S'il réussit dans sa tentative, Campbell partirait immédiatement avec sa voiture *Blue Bird* pour la Nouvelle-Zélande et tenterait de reprendre son record. A noter que l'*Oiseau-bleu* de Campbell, qui n'a pas été poussé à fond lors de la dernière tentative, a encore subi des améliorations de détail.

AVIATION

Le retour de Mœnch et Burtin

Mœnch et Burtin, qui, après avoir réalisé en six jours la liaison aérienne France-Madagascar, effectuèrent leur voyage de retour, sont arrivés dimanche après midi à Oran (Algérie), venant de Reggan, où ils avaient atterri samedi.

Un nouveau raid France-Madagascar

Les aviateurs français Goulette et Salel, qui ont quitté Paris pour effectuer la liaison France-Madagascar, sont arrivés à Istres (Bouches-du-Rhône) samedi soir. Ils en sont repartis pour le Caire lundi matin.

Echec d'une tentative

Les aviateurs anglais Gayford et Bett, qui avaient quitté Cramwell (Grande-Bretagne) pour Le Cap, lundi matin, pour tenter de battre le record de distance en ligne droite, ont dû atterrir à Malte par suite du mauvais temps. Leur voyage vers l'Afrique du sud est ainsi interrompu et leur tentative devra être reprise.

Contre le record en circuit fermé

A Oran (Algérie), les équipages Bossoutrot-Rossi et Mermoz-Mailloux préparent activement leur prochain raid.

Une équipe de terrassiers travaille à la construction d'une piste en terre battue pour permettre aux avions de rouler plus facilement, au départ.

Si les conditions atmosphériques le permettent, c'est dans le courant de la semaine que les avions prendront leur vol pour le record en circuit fermé.

Un nouvel avion de tourisme

Le nouvel avion de tourisme Dornier *Do K*, à quatre moteurs, construit par les usines Dornier, sera présenté ces jours prochains aux experts et aux intéressés sur les aérodromes de Zurich, Berne et Bâle. La cabine contient 16 places. L'avion peut atteindre une vitesse normale de 200 km. environ à l'heure (vitesse maximum 230 km.). Ses quatre moteurs offrent une très grande sécurité, car, dans une situation critique, l'avion peut encore marcher au moyen de deux moteurs seulement.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Naufrage

On mande de Djahbi (Indes néerlandaises) que le vapeur *Ophelia* a coulé à la suite d'une collision avec un ferry-boat. Vingt-quatre passagers ont été noyés, cinq ont été sauvés.

C'est à 7 h. 50 que le vapeur *Ophelia* a abordé à Djahbi (Indes néerlandaises) un ferry-boat et a coulé. Un fonctionnaire des services agricoles, la femme d'un commissaire adjoint, 14 soldats et 3 prisonniers qui se trouvaient à bord de l'*Ophelia* ont disparu. Ils sont probablement noyés. Cinq hommes de l'équipage se sont sauvés. Trois ont été sauvés. On ignore le sort des autres. Le vapeur *Wega* a été envoyé sur les lieux pour porter secours aux naufragés.

Pluies en Irlande

Des pluies torrentielles se sont abattues dans la région de Carrick, dans le comté de Waterford, en Irlande, et dans le nord de l'île de Man, causant des dégâts considérables. Les habitants de Carrick ont dû être évacués de leurs domiciles. La rivière Suir, grossie par les pluies, a débordé. Un enfant a été noyé.

La 42^{me} victime de Bentley

Un des mineurs blessés dans l'accident de mine de Bentley (Angleterre) a succombé, ce qui porte à 43 le nombre des tués.

SUISSE

Négociants voleurs

La police zuricoise recherche deux commerçants qui ont pris la fuite après avoir réalisé un important stock de marchandises, reçues à crédit. Il s'agit des nommés Walter Schmidt et René Keller, qui, en juillet dernier, ouvrirent, au numéro 11 de la Usterstrasse, à Zurich, un commerce de tissus. Plus tard, la maison loua, pour des succursales, trois magasins, dont il ne fut jamais pris possession. La marchandise achetée en grande quantité fut vendue à vil prix.

Incendie criminel

La ferme de M. Minder, agriculteur, près de Hutwil (Zurich), a été complètement détruite lundi matin par un incendie qu'on attribua d'abord à la malveillance. Les recherches aboutirent rapidement à l'arrestation d'un jeune homme de 17 ans, nommé Hans Buchsacher, qui a déjà été interné pour faiblesse d'esprit. Le jeune incendiaire a avoué son méfait. On croit qu'il a agi par vengeance.

Accident du travail

Hier mardi, un ouvrier du nom de Buser, 27 ans, travaillant sur un bateau ancré au port de Bâle, a été écrasé et tué sur le coup par la chute de gros sacs pleins de marchandises.

Pour la langue française

Les puristes regrettent que le mot *char* soit appliqué à n'importe quel véhicule à quatre roues, entraîné par des bêtes de somme. Ils ne peuvent rien contre l'usage qui ne fait plus de distinction très précise entre les véhicules. *Chariot* ne se dit plus; le carrosse a passé de mode. Il reste *voiture*, *charrette* et *char*. La charrette étant un véhicule à deux roues, il reste pour les véhicules à quatre roues, attelés, le *char* et la *voiture*. Le mot *char* s'applique aux véhicules qui transportent des marchandises ou aux voitures moins soignées qui transportent des personnes.

Confédération

L'ASSURANCE DES AUTOMOBILES

Le Conseil fédéral a donné son approbation à un rapport du Département fédéral de justice et police adressé aux Chambres fédérales. Ce rapport a trait à l'introduction dans la loi fédérale sur la circulation des cycles et véhicules à moteur d'un article 52bis relatif à la création d'une assurance contre les courses effectuées au moyen d'automobiles volées, telle que la préconisa naguère le Dr Klœti au Conseil des Etats. Le Conseil fédéral est d'accord en principe que cette assurance soit créée aux frais de la Confédération. Les ressources nécessaires seront prélevées sur les revenus de l'imposition de l'alcool.

Le Conseil fédéral refuse d'étendre, comme on l'a proposé, cette assurance à deux autres cas: 1° celui où un accident est causé par une automobile dont le propriétaire n'a pas encore contracté l'assurance requise par la loi ou s'en est dédit; 2° le cas d'un automobiliste qui, après avoir provoqué un accident, prendrait le large sans autre forme de procès.

Dans le premier cas, le Conseil fédéral justifie son attitude négative par le fait qu'un tel cas doit être exclu pour la simple raison que l'assurance étend ses effets 14 jours encore après sa cessation. Pour le second cas, son introduction dans l'assurance pourrait apparaître comme une tentation pour les mauvais conducteurs qui, après avoir causé un accident, prendraient tout simplement la fuite.

La fermeture des magasins à Lausanne

Le Conseil général de Lausanne a refusé par 48 voix contre 22 et 7 abstentions le projet de règlement sur la fermeture des magasins dont il a été parlé avant-hier dans l'article de M. le professeur Turmaan.

Les raisons de ce vote ont été complexes: les libéraux-conservateurs ont voté *non* par principe d'opposition à toute réglementation; d'autres ont voté *non* par sollicitude pour les petits négociants, qui se dédomment de la concurrence des coopératives et des grands magasins en restant ouverts le plus longtemps possible.

La réglementation intéressait surtout le personnel des grands magasins.

Le budget tessinois

Le Conseil d'Etat du Tessin a déposé sur le bureau du Grand Conseil le projet de budget pour l'année 1932. Les recettes se montent à 23,226,405 fr. et les dépenses à 24,063,842 fr., laissant un déficit de 837,436 fr.

RECOURS ÉLECTORAL

Le Conseil fédéral présente un rapport au Conseil national concernant les élections à cette assemblée pour la 29^{me} législature. Les élections ont toutes abouti au premier tour. Dans le canton de Lucerne, MM. Ackermann, Wismer, Geissbühler, Driewächter et Bucher, domiciliés à Lucerne, ont adressé un recours contre la validité des élections. Il n'y a pas eu d'autre recours.

Pour le bisse de Savièse

Le Conseil fédéral a accordé une subvention de 452,900 fr. pour la remise en état des installations d'eau de la commune de Savièse, plus particulièrement du bisse de Savièse. Ces travaux sont dévisés à la somme de 1,294,000 fr.

Nouvelles financières

La baisse de la livre

La livre sterling continue à baisser. Voici les cours du 24, au matin, à Londres: en francs français 92 3/4; en dollars, 3,68 1/8; en francs suisses, 18,72.

Les cours à la Bourse de Londres se sont améliorés en clôture. La livre s'est légèrement affermie à 93,9 par rapport au franc et à 3,66 par rapport au dollar.

Le déficit américain

Bien que l'année fiscale américaine ne commence que le 1^{er} juillet, les chiffres publiés par la trésorerie accusent déjà un déficit budgétaire de 806 millions de dollars.

Banque nationale suisse

Le bilan de la Banque nationale suisse du 23 novembre contient une innovation. Pour la première fois, le portefeuille des valeurs suisses est divisé en deux parties ou rubriques: les effets et les bons du Trésor. Les bons du Trésor ne comprennent pas seulement les réscriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, mais aussi celles des cantons et des communes.

Au cours de la troisième semaine de novembre, la réserve d'or de la Banque nationale a augmenté d'un million et se monte à 2 milliards 201 millions. Les devises-or ont augmenté de 10 millions et se montent à la somme de 112 millions. Les forts avoirs de la Confédération lui ont permis de rembourser une somme de 40 millions de ses réscriptions. Les traites escomptées ont diminué de 3 millions.

Le portefeuille intérieur s'élève au total à 31,4 millions. D'autre part, les demandes de crédit lombard ont quelque peu diminué. Par contre, le portefeuille des valeurs, augmentant de 12,8 millions, est de 47,5 millions, par

suite de l'achat d'obligations à court terme de la Confédération et des cantons.

La circulation des billets a diminué de 17,6 millions et se monte à peu près à la même somme que la circulation de l'année dernière à pareille époque, soit à 1 milliard 414 millions.

Les Bains du Gurnigel

L'assemblée générale de la société du Gurnigel, à laquelle assistaient 20 actionnaires représentant 3099 actions de fondation et de priorité, a donné son approbation aux comptes annuels et donné décharge au conseil d'administration. Rapport a ensuite été présenté sur le résultat négatif de l'assemblée des obligataires et il fut communiqué à l'assemblée que le conseil d'administration demandera sans retard la faillite afin qu'un nouveau propriétaire puisse en tout cas reprendre l'exploitation de l'hôtel pour la prochaine saison d'été.

ARCHÉOLOGIE

Le baptistère de Riva San Vitale

Nous devons à M. l'archiprêtre Dr David Sesti une étude intéressante sur le baptistère de Riva San Vitale, à l'extrémité sud du lac de Lugano. (*Il baptistère di Riva S. Vitale*, Dr David Sesti, in-8°, brochure, 1931.)

Les premiers baptistères, pour la collation du baptême, ont été improvisés en plein air; on choisissait la proximité d'une fontaine, d'une rivière, d'un lac, de la mer. On ne tarda pas cependant à adapter des maisons particulières; on se servit de la vasque, du bassin de la cour intérieure des maisons romaines. Dès le temps de saint Cyprien (première moitié du troisième siècle), on se bornait à donner aux malades le baptême par simple affusion.

Au IV^{me} siècle, le baptistère fut un édifice situé à proximité de l'église, dans lequel les catéchumènes étaient conduits pour recevoir le baptême. Le pèlerin de Bordeaux, en 334, visite Jérusalem et mentionne la basilique du Saint-Sépulchre et le baptistère y attenant. Ces édifices particuliers cessèrent d'être indispensables lorsque l'usage s'établit, au VI^{me} siècle, de baptiser par infusion. Toutefois, le baptême par immersion continua jusqu'au XII^{me} siècle.

Les plus anciens baptistères ont été retrouvés dans les catacombes de Rome, près de l'église de Sainte-Agnès, dans le cimetière de Priscille et celui de Pontien.

Au début du IV^{me} siècle, Constantin fit construire, près de l'église du Latran, le baptistère que décrit le *Liber pontificalis* et qui est conservé. Les baptistères de Saint-Jean et du Saint-Esprit (des Ariens) à Ravenne, richement décorés de mosaïques, représentant le baptême de Notre-Seigneur, sont parmi les plus beaux et les plus universellement connus. La forme adoptée pour ces édifices est généralement l'octogone.

En Suisse, nous ne possédons qu'un seul baptistère ancien, c'est celui de Riva San Vitale. Il a été dégagé, patiemment étudié, soigneusement restauré par M. l'archiprêtre Sesti. Il présente la forme octogonale; des ornements en feuilles d'acanthe rappellent les œuvres d'une période classique très ancienne; un portique pouvait à l'origine abriter les catéchumènes.

Ce baptistère est-il contemporain de l'évangélisation de la contrée par saint Abbondio, au V^{me} siècle; on ne peut l'affirmer, faute de documents précis. M. Naf, président de la Commission fédérale des monuments historiques, s'appuyant sur les monuments semblables, conservés en Italie, croit pouvoir le faire remonter jusqu'au VII^{me} siècle. Il reconnaît que c'est un monument unique en Suisse, d'une très grande importance archéologique et du plus haut intérêt. Mgr P. Kirsch, directeur de l'Institut archéologique de Rome, est surtout frappé par les proportions heureuses et l'harmonie des diverses parties. Il voit dans ce baptistère un joyau d'archéologie chrétienne. Son état de conservation lui assure une place à part parmi les monuments de l'Occident chrétien. H. S.

Echos de partout

LES PROFITS D'A CÔTÉ

Les vedettes de cinéma à Hollywood (Californie) ne se contentent pas des profits que leur rapportent leurs rôles.

Les deux Griffith, Raymond et Corinne, vendent des primeurs. Conrad Nagel avait déjà une boutique de fruits et légumes; il va en ouvrir une seconde. Charlie Chaplin a des intérêts dans le fameux restaurant Henry du grand boulevard de Hollywood.

Charles Pickford a un salon de dégustation avec, à la porte, une pompe à essence pour autos. Noah Beery, élève des truites.

Esther Ralston, Ethel Clayton et Kathleen Clifford ont des instituts de beauté où elles font vendre leurs spécialités.

Eddie Nugent, Vera Gordon et surtout Williams Haynes s'occupent d'antiquités, Jetta Goudal de décoration, Betty Compson fait bâtir un hôtel, Douglas Fairbanks est propriétaire de boutiques très bien louées. Les Talmadge, les Schenck, Lewis Stone, May Murray, et les Vidor sont propriétaires de puits de pétrole. Gilbert Emery est fleuriste, Hallam Cooley a un cabinet d'affaires immobilières, Cecil Miles est banquier et enfin Hoot Gibson possède un cirque ambulatoire, où fréquemment il paraît lui-même.

MOT DE LA FIN

Deux petits garçons s'amusaient à feuilleter un dictionnaire.

— Papa, dit soudain le plus petit, qu'est-ce que ça veut dire: « Diderot, 1713-84 »?

— Mais avant que le père ait pu répondre: — Sot! interrompit l'aîné, tu ne vois pas que c'est le numéro du téléphone?

L'autogire de l'ingénieur La Cierva



L'ingénieur espagnol La Cierva s'est spécialisé dans la construction d'une sorte d'hélicoptère : l'autogire, dont un modèle a fait, l'an dernier, des démonstrations dans plusieurs villes de Suisse. La Compagnie anglaise qui construit ces engins vient de lancer un nouveau type qui s'envole « presque » verticalement.

On sait que, à part les conditions ordinaires de sécurité, de maniabilité et de confort, le problème de l'hélicoptère consiste précisément à éliminer ce « presque ». Y arrivera-t-on jamais autrement que dans des nouvelles sensationnelles ? Notre cliché représente le nouveau type d'autogire La Cierva.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le commerce suisse avec l'étranger

L'agence télégraphique suisse apprend que les négociations engagées avec la Hongrie en vue de l'introduction d'un système de compensations (clearing) viennent de se terminer. Désormais, les acheteurs suisses de produits hongrois régleront leurs factures à la Banque nationale suisse, à l'intention de la Banque nationale hongroise. Une partie de ces montants sera affectée à l'amortissement des anciennes et éventuellement des nouvelles dettes de marchandises d'acheteurs hongrois. Un accord semblable avec un autre pays est en préparation. C'est à ces faits que se rapportent les observations contenues dans le discours prononcé, dimanche dernier, à Uster, par M. Schulthess, conseiller fédéral.

Toute une série d'Etats ont pris, ces derniers temps, des mesures restrictives, notamment la Hollande, ainsi que la France, qui a continué l'importation du bois, du vin, des produits laitiers et d'autres marchandises. L'Angleterre est sur le point d'introduire des droits exceptionnels considérables qui porteront une grave atteinte au commerce suisse d'exportation. L'exportation dans différents autres pays est entravée par la diminution de la puissance d'achat et les ordonnances sur les devises.

Il est clair que la Suisse doit s'efforcer d'obtenir une plus grande liberté de mouvement, attendu que, en raison de la clause de la nation la plus favorisée, tout avantage accordé aux Etats s'étend sans autre automatiquement aux autres pays.

Les négociations avec l'Allemagne ne sont pas encore terminées. On espère et on désire, au Palais fédéral, qu'elles aboutiront à un résultat satisfaisant, procurant à la Suisse la liberté de mouvement exigée sans qu'il soit nécessaire de recourir à la dénonciation du traité de commerce.

Le coût de la vie

L'indice suisse des prix de gros, établi par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, était, à la fin d'octobre 1931, à 106,4 (juillet 1914 : 100).

La baisse des prix qui s'est déclarée dans le commerce de gros en automne 1929 et qui s'est poursuivie depuis lors à vive allure a subi un premier temps d'arrêt en août 1930. Or, elle vient de s'arrêter pour la seconde fois en octobre.

De fin septembre à fin octobre, en effet, l'indice général est resté stationnaire, esquissant même une légère tendance à la hausse (0,1 %).

Comparativement à la fin du mois d'octobre 1931, il marque une baisse de 13 % environ. Les fourrages, les textiles et les denrées alimentaires de provenance végétale ont le plus haussé; les carburants, les lubrifiants et les produits chimiques, les matériaux de construction, le combustible et les engrais ont continué à baisser.

Quant aux variations enregistrées pour les autres groupes, elles sont inférieures à 1/2 %.

L'indice suisse du coût de la vie, établi par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, était à 148 à fin octobre (juin 1914 : 100), contre 149 à la fin du mois précédent et 158 à fin octobre 1930. La cherté de la vie a diminué de 1,1 % en octobre dernier. Cela provient des denrées alimentaires et des objets d'habillement, dont les prix sont plus bas que ceux du printemps dernier.

L'indice spécial des denrées alimentaires s'inscrivait à 138 à fin octobre, contre 139 à la fin du mois précédent et 152 à fin octobre 1930.

Le chômage en Suisse

D'après le relevé statistique exécuté par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, les offices du travail ont compté, le 31 octobre, 27.783 demandes d'emploi (19.789 à fin septembre 1931 et 15.268 à fin octobre 1930) et 1407 offres d'emploi (2284 à fin septembre 1931 et 1754 à fin octobre 1930).

Le chômage s'est aggravé dans une mesure qui dépasse la courbe saisonnière, surtout dans le bâtiment, l'horlogerie, les métaux et les ma-

chines, chez les manoeuvres et journaliers et dans l'industrie textile.

Il s'agit là en partie de personnes qui étaient occupées hors de leur profession et qui se trouvent maintenant sans ouvrage. En outre, le chômage partiel s'est aussi aggravé.

A la vérité, on annonce de certaines régions une amélioration tandis que, d'autres régions, on annonce une aggravation, en partie pour les mêmes groupes professionnels (métaux et machines et industrie textile). Le chômage est beaucoup plus fort dans les industries d'exportation que dans les branches travaillant pour la consommation nationale. Dans ces dernières, la situation est assez satisfaisante par endroits et pour certaines professions; elle est même franchement bonne pour certaines parties de l'industrie du bâtiment.

Baisse de prix dans les hôtels

La Société suisse des hôteliers, réunie en assemblée extraordinaire à Zurich, sous la présidence de M. Seiler, de Zermatt, a décidé, en raison de la crise que traverse actuellement l'hôtellerie et pour ranimer le tourisme, d'autoriser les sections locales de la Société à appliquer, dès le 1^{er} janvier 1932, une baisse de 10 % sur les prix actuellement pratiqués par les hôtels.

Simultanément, le comité central a été prié, en raison des charges que cette diminution des tarifs représente pour l'hôtellerie d'intervenir à nouveau auprès des autorités, des entreprises de transport et des groupes économiques de la Suisse pour réaliser une baisse du coût de la vie.

La riposte française à l'Angleterre

A la suite des mesures protectionnistes prises par la Grande-Bretagne, Paris-Midi croit savoir que le gouvernement français a l'intention d'introduire un contingentement sévère des importations anglaises.

Les Etats-Unis ne bougeront pas

A la suite d'une étude approfondie des nouveaux droits anglais et des répercussions qu'ils sont appelés à avoir sur les exportations américaines, le président Hoover a décidé qu'il n'y a pas lieu d'user de représailles, le 1,6 % seulement de la valeur des produits américains exportés en Angleterre ne devant être affectés par les tarifs douaniers anglais.

Le chômage allemand

Pendant la première quinzaine de novembre, le nombre des chômeurs allemands a augmenté de 220.000 et atteint maintenant 4.840.000.

LES SPORTS

Les courses militaires suisses de ski

Après une interruption de deux années, la délégation militaire de l'Association suisse de ski organisera, à l'occasion des 26^{es} courses nationales de ski, une course de patrouilles militaires. Ce concours aura lieu à Zermatt, le dimanche, 31 janvier 1932, sous la direction du colonel Luchsinger, chef du Bureau des fortifications, à Andermatt.

Les patrouilles des corps et unités de troupes de plaine et de montagne seront classées séparément. Chaque patrouille, composée des meilleurs skieurs militaires, comptera 4 hommes, chef compris.

Les parcours, déjà reconnus dans les environs de Zermatt, seront répartis en deux catégories : a) catégorie lourde, avec parcours de 22 km, et 870 m. de différence d'altitude; b) catégorie légère, avec parcours de 15 km, et 540 m. de différence d'altitude.

Les patrouilles victorieuses recevront, à part les prix habituels, les challenges du Club alpin suisse, de la Société suisse des officiers, de la Société suisse des sous-officiers et de la maison Wander, à Berne.

Comprimés d'ASPIRINE
contre les douleurs rhumatismales et les refroidissements!
Le tube de verre, frs. 2.-. Dans les pharmacies.

NÉCROLOGIE

Une religieuse française en Perse

Le 26 octobre, mourait, à Téhéran, Sœur Pollin, des Filles de la Charité, qui était depuis longtemps dans le pays, à Ourmiah d'abord, puis à Téhéran. Le gouvernement persan avait trouvé en elle une auxiliaire intelligente et d'une énergie à toute épreuve pour son œuvre de relèvement de la femme. Sœur Pollin s'était consacrée à l'éducation des filles et se donnait toute à la formation des mères de famille clairvoyantes et travailleuses, capables de tenir une maison. Elle jouissait de la confiance de la population.

Longtemps, la Sœur fit la classe dans une pauvre maison; mais les résultats obtenus furent tels qu'elle dut bientôt penser à construire une belle école pour ses enfants. Dieu sait les miracles d'économie qu'elle a réalisés, pour arriver à ses fins. Elle tendit la main de tous les côtés, et de partout on lui vint en aide, les musulmans aussi bien que les israélites. En octobre 1930, son école s'ouvrait. Mais, avant la fin de l'année scolaire, elle était déjà devenue trop petite. Sœur Pollin alors partit pour la France, comptant trouver dans son pays les ressources dont elle avait besoin. Elle ne s'était pas trompée. Elle rentrait tout heureuse avec l'argent nécessaire pour agrandir sa chère « Ecole Jeanne-d'Arc ». Mais, brusquement, une pneumonie l'enleva à son œuvre. Ses funérailles furent grandioses. De nombreuses femmes musulmanes y assistèrent pour montrer leur reconnaissance à cette religieuse qui les avait aimées, conseillées et secourues avec une abnégation admirable et un dévouement parfait.

TRIBUNAUX

Le procès de Lübeck

Un vif incident s'est produit lundi au procès de Lübeck, entre l'avocat Frey et le Dr Ide, défenseur du professeur Deyke. L'avocat général accusa le professeur Deyke d'avoir ajouté des bacilles humains au vaccin Calmette afin de rendre celui-ci plus efficace. Cette accusation fut énergiquement repoussée par le défenseur du professeur Deyke.

Le vice-chancelier Schober plaignant

Sur plainte en diffamation déposée par le Dr Schober, vice-chancelier, le tribunal de Linz a condamné, par défaut, à 4 jours d'arrêt et 200 schillings d'amende le prince Starhemberg, chef de la Heimwehr d'Autriche.

Non-lieu

On avait annoncé jadis une plainte en détournements déposée contre un fabricant d'horlogerie jurassien, M. Charpillot, par ses frères. Un arrêt de non-lieu vient d'être rendu au bénéfice de M. Charpillot.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Un congrès eucharistique au Tonkin

Le premier congrès eucharistique du Tonkin avait eu lieu à Phat-Diem, le 29 avril 1928. Le deuxième se tiendra ces jours-ci, du 26 au 29 novembre, à Hanoï, et comportera toutes les cérémonies, réunions, conférences et instructions d'usage en pareille circonstance. Il se terminera par une procession solennelle dans les rues de la capitale tonkinoise, de la cathédrale à la nouvelle église des Martyrs, soit un parcours de deux kilomètres.

Cette grande manifestation religieuse augmentera chez les catholiques le culte déjà si en honneur parmi eux de la sainte Eucharistie. Elle ne manquera pas non plus de produire une profonde impression sur la population païenne, qui s'intéresse beaucoup chaque année aux processions de la Fête-Dieu.

CHANGES A VUE

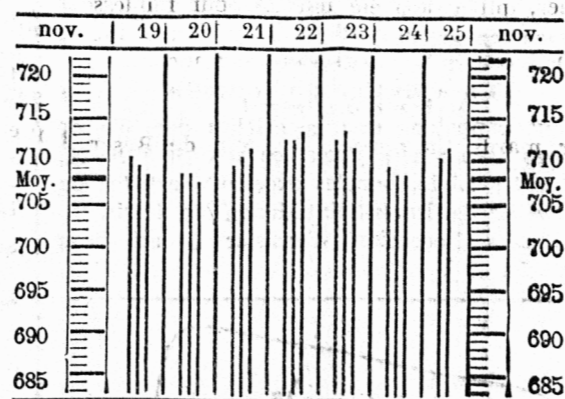
Le 25 novembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 07	20 27
Londres (1 livre sterling)	48 75	49 25
Allemagne (100 marcs or)	121 75	122 75
Italie (100 lires)	26 30	26 80
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 15	15 35
New-York (1 dollar)	5 13	5 19
Bruxelles (100 belgas; 500 fr. belg.)	71 40	71 90
Madrid (100 pesetas)	43 25	44 25
Amsterdam (100 florins)	206 50	207 50
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

25 novembre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

nov.	19	20	21	22	23	24	25	nov.
7 h. m.	3	4	1	3	3	9	7	h. m.
11 h. m.	5	5	5	5	6	6	11	h. m.
7 h. soir	5	4	3	4	4	9	7	h. soir

Les personnes qui nous demandent un changement d'adresse sont priées de joindre à leur avis un timbre de 20 centimes.

Dernière heure

JAPONAIS ET CHINOIS

Moscou, 25 novembre.

(Havas.) — La presse de Moscou publie une dépêche de Pékin selon laquelle les autorités militaires japonaises de Mandchourie auraient l'intention de faire occuper le chemin de fer de l'Est chinois par des gardes blancs. On mande de Kharbine que les Japonais projettent également d'occuper cette ville.

Changhai, 25 novembre.

Les Japonais insistent de plus en plus sur le danger que les 50.000 hommes laissés par Tchang Hsue Liang à Kintchéou font courir au sud de la Mandchourie et à Moukden, et certaines dépêches de source nipponne semblent laisser entendre qu'un choc pourrait se produire bientôt entre l'armée chinoise de Kintchéou et les Nippons.

L'armée de Kintchéou se trouve à environ 200 kilomètres en deçà de la Grande Muraille. Si les Japonais repoussent cette masse au delà de la Grande Muraille, aucune force chinoise organisée ne subsistera plus en Mandchourie, car Ma Teheng Chen, qui s'est réfugié avec les débris de son armée à Hailung, à environ 200 kilomètres de Kharbine, ne compte plus guère.

Londres, 25 novembre.

On mande de Moukden au Daily Herald : Les attachés militaires de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la Pologne et de l'Argentine sont arrivés à Moukden en vue d'étudier le conflit mandchou.

Londres, 25 novembre.

On mande de Pékin au Times : Le colonel Thornill, attaché militaire britannique et M. Moss, appartenant au service consulaire britannique, sont arrivés à Pékin en mission spéciale. Les légations de France et des Etats-Unis ont envoyé des observateurs à Tsin-Tchéou.

Crise ministérielle latente au Japon

Londres, 25 novembre.

On mande de Tokio au Daily Telegraph : M. Adachi, ministre de l'Intérieur, a suggéré la formation d'un cabinet national. De croissantes divergences se sont manifestées sur cette question au sein du cabinet. On attribue également le manque de confiance dont fait preuve l'opinion publique à l'égard de cette question à plusieurs causes, notamment aux répercussions de l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne, à l'opposition des points de vue des ministres de la guerre et des affaires étrangères, en ce qui concerne le conflit mandchou, à l'arrêt des relations commerciales avec la Chine et à la politique d'emprunts que poursuit le cabinet.

L'importation anglaise

Londres, 25 novembre.

(Havas.) — Les arrivages de marchandises étrangères dans les ports anglais qui depuis quelque temps étaient très nombreux en raison de la perspective de nouveaux droits à l'importation ont été, hier mardi, plus considérables que jamais. C'est que, en effet, les nouveaux tarifs entraient en vigueur hier soir, mardi, à minuit.

Le problème de l'Inde

Paris, 25 novembre.

Le correspondant particulier du Temps à Londres téléphone :

M. Macdonald, assisté de lord Sankey, président de la conférence indienne, et de sir Samuel Hoare, secrétaire d'Etat de l'Inde, a procédé hier à de longues consultations avec divers membres de la conférence de la Table ronde, notamment avec l'Aga Khan, principal délégué des musulmans de l'Inde. Il va aujourd'hui conférer avec M. Gandhi, principal représentant des Hindous.

L'opinion officielle dans les milieux gouvernementaux est assez irritée par la bruyante campagne menée depuis assez longtemps déjà par les nombreux journaux appartenant à lord Rothermere en vue de mettre un terme à la conférence de la Table ronde et de renvoyer Gandhi chez lui.

En attendant l'organisation définitive de l'Inde sur une base fédérale et autonome, ce qui ne pourra s'accomplir qu'une fois résolue la question du mode de représentation, sur laquelle Hindous et musulmans ne sont pas d'accord, il est question d'élargir sensiblement les pouvoirs des assemblées provinciales de l'Inde. Le gouvernement de Londres tient à prouver ainsi qu'il est de bonne foi et que, si la conférence indienne n'a pas donné tous les résultats qu'on en avait espérés, il aura du moins fait tout son possible pour la faire aboutir éventuellement au régime constitutionnel plus largement démocratique qui a été solennellement promis à plusieurs reprises par l'Angleterre à l'Inde.

La capacité de paiement de l'Allemagne

Londres, 25 novembre.

Le Times écrit : Sir Walter Layton, ancien secrétaire de la section économique et financière de la Société des nations, a été désigné comme membre du comité convoqué par la Banque des règlements internationaux pour étudier la capacité de l'Allemagne devant le paiement des réparations.

Les crédits à court terme

Londres, 25 novembre.

Le Daily Telegraph croit savoir que c'est M. Tiarke qui représentera la Grande-Bretagne au comité international des banquiers chargés d'étudier avec le Dr Melchior la question des crédits à court terme « gelés ».

Au sujet d'une banque allemande

Berlin, 25 novembre.

Le ministère public a, au cours de l'enquête sur le krach de la Banque pour le commerce et les biens fonciers, étendu l'instruction aux agissements de tous les membres du conseil de surveillance, afin de se rendre compte exactement de la situation de l'établissement. Il s'agit avant tout du directeur de l'office de la lettre de gage et d'un commerçant âgé de 76 ans.

Le chômage britannique

Londres, 25 novembre.

Le chômage est en décroissance en Angleterre. Le nombre des chômeurs n'atteint plus que 2.648.000 et accuse ainsi une diminution de 35.000 par rapport à la première semaine de novembre.

Le ministre français des colonies chez le vice-roi des Indes

La Nouvelle-Delhi, 25 novembre.

Dès l'arrivée à la Nouvelle-Delhi de l'avion amenant M. Paul Reynaud, l'aide de camp du vice-roi des Indes a conduit le ministre français des colonies au palais du vice-roi, où M. Paul Reynaud, accompagné de M. Palewski, chef adjoint de son cabinet, est l'hôte de lord et lady Willington.

Un dîner a été servi en l'honneur du ministre français, auquel ont assisté notamment, sir George Stanley, gouverneur de Madras; sir Geoffrey de Montmorency, gouverneur du Pendjab; M. Griffith, commandant de la province frontière du nord-ouest; sir Kenneth William, chef de l'état-major général, et sir George Rainy, membre du conseil du vice-roi.

Les inondations de Tunisie

Tunis, 25 novembre.

De nouvelles pluies aggravent les ravages causés récemment par les inondations dans le centre de la Tunisie. A Kairouan, on a enregistré 80 millimètres d'eau tombés dans la nuit du 22 au 23. Les cours d'eau Zeroude et Merquellil ont démesurément grossi, privant Kairouan de toute communication. Il est impossible de se rendre à Tunis, Sousse, Pichon et Qussellia par la route.

Plusieurs maisons se sont effondrées. Leur chute a provoqué un accident mortel dans la région de Djébi-Niana, où on a relevé plus de 140 millimètres d'eau tombés en une seule nuit. Une femme indigène, son fils et une jeune indigène de dix-huit ans ont été écrasés sous les débris de leur maison.

SUISSE

Les forêts des Grisons

Coire, 25 novembre.

Une récente estimation des forêts des Grisons indique une augmentation de 5 millions de la valeur d'imposition de ces forêts. Le Grand Conseil s'est occupé d'une motion demandant qu'on ne tint aucun compte de cette estimation pendant une période de 2 ans, en raison de la stagnation du commerce du bois. M. Vonmoos, conseiller national, a proposé d'adopter néanmoins la nouvelle taxation, mais en y apportant des réductions de 10 à 20 %. La motion a été adoptée.

Une fête à bénéfice

Zurich, 25 novembre.

La fête fédérale de lutte et de jeux alpestres a produit un bénéfice net de 48.000 fr., dont 12.000 seront distribués aux lutteurs et aux joueurs de hornuss ainsi qu'à diverses institutions d'utilité publique et 36.000 fr. mis à la disposition du Club des lutteurs de Zurich pour la transformation et l'agrandissement de sa halle d'exercice.

Tripatouillages électoraux

Einsiedeln, 25 novembre.

La préfecture d'Einsiedeln a ouvert une enquête au sujet d'irrégularités qui se seraient produites à Einsiedeln lors des élections au Conseil national.

SOMMAIRES DES REVUES

Science et Monde; 5 novembre. — L'actualité de la semaine. Comment l'électricité a sauvé le phonographe, par Jean Marchand. Le rat coûte cinquante milliards par an à l'humanité, par Victor Jouglu. Les services rendus par l'air comprimé ne sont pas assez connus du public, par Baudry de Saunier. A quand la 10 chevaux « utilitaire », à 14.000 francs? Un raid sensationnel : Rome-New-York, par Sejo. Que doit-on penser de l'autogyre? par Sejo. La lumière « froide » est-elle économique? Science et Monde, l'hebdomadaire scientifique en héliogravure, paraît chaque jeudi : le numéro : 1 fr. 25. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

La Patrie suisse du 21 novembre : Incendie à la Valsainte; une nouvelle clinique modèle à Lausanne; le pavillon suisse à la Cité universitaire de Paris; les répétitions d'Aliénor à Genève; parmi les actualités sportives, photographies des principaux matches, joués en Suisse romande. Un article de Martinet sur la jolie ville de Romont; un autre de M^{me} Dorette Berthoud sur les chenilles, peintes par Léon-Faust Robert; des nouvelles et des romans complètent le numéro.

FRIBOURG

Société des juristes

Les juristes fribourgeois se sont réunis samedi 21 novembre, à l'hôtel Suisse, pour entendre une conférence de M. Piller, juge fédéral, sur *Le recours de droit administratif au Tribunal fédéral*.

La séance était présidée par M. Robert Weck, juge cantonal, qui a tout d'abord exprimé la joie du développement constant de la Société à la tête de laquelle il se trouve depuis de longues années.

Il a été procédé ensuite à la nomination d'un secrétaire français en remplacement de M. le notaire Ramy, démissionnaire. M. le Dr Jean Bourgniecht, avocat, a bien voulu se charger de ces fonctions.

Après admission de nouveaux membres, M. le président donna lecture d'une lettre du vice-chancelier de l'Etat de Fribourg formulant deux propositions sur lesquelles la discussion fut ouverte.

La première tendait à soumettre à la Société un projet de recueil des lois en vigueur dans le canton. La nécessité d'un tel ouvrage se fait sentir, particulièrement pour les avocats : en effet, il existe dans le canton des lois en vigueur depuis 1804 : un grand nombre ont été modifiées ou abrogées par des dispositions ultérieures.

Il est dès lors difficile, dans cet amas législatif, de déterminer immédiatement les textes en force.

L'assemblée s'est prononcée d'une manière favorable sur cette proposition, mais en spécifiant que l'activité de la Société ne saurait être qu'une collaboration et qu'il ne pourrait en tous cas pas être question pour elle de prendre à sa charge les frais de ce travail.

La seconde suggestion était celle de la composition d'un dictionnaire juridique français-allemand et allemand-français. L'assemblée n'a pas nié l'utilité d'un tel ouvrage, mais n'a pu qu'en renvoyer la discussion à son comité qui lui présentera un rapport complet à ce sujet lors d'une prochaine réunion.

M. le président donna ensuite la parole à M. le juge fédéral Piller qui exposa avec la clarté et la précision si remarquables qu'on lui connaît le sujet annoncé.

La loi du 11 juin 1928, entrée en vigueur le 1^{er} mars 1929, a institué le Tribunal fédéral Cour administrative pour le contentieux fédéral.

Le contentieux administratif suppose une administration organisée. Avant 1848, cette administration n'existait pas. Mais, depuis que la Confédération a pris sa structure actuelle, cette organisation n'a cessé de se développer. Jusqu'à la loi de 1908, l'administration était elle-même juge de son contentieux ; les conflits entre deux instances administratives ou entre une instance et un particulier étaient tranchés par l'instance administrative supérieure ; cependant, on avait fait quelques pas vers le régime nouveau en instituant certaines commissions spéciales de recours, commissions de techniciens présidées par des juristes (douanes, impôts, etc.).

Sous le nouveau régime, d'ailleurs, le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale restent autorités de recours pour certains cas déterminés. Mais on peut dire qu'il a pour effet de soustraire, en général, les conflits administratifs à l'autorité administrative au profit du Tribunal fédéral.

Le législateur pouvait choisir entre deux systèmes pour la création d'une Cour administrative : il pouvait la rattacher soit à l'administration elle-même, soit au pouvoir judiciaire.

Le premier système repose sur le principe de la séparation des pouvoirs. Ses partisans estimeraient le postulat violé si le pouvoir judiciaire en arrivait à intervenir dans l'activité du pouvoir administratif : ils préfèrent constituer l'organisation de recours à une juridiction suprême au sens même de l'administration (en France, le Conseil d'Etat).

Le second système soumet l'administration au contrôle du juge : celui-ci doit faire respecter la loi et intervenir toutes les fois que le droit est violé, en quel domaine que ce soit. Le juge n'apparaîtrait donc pas, dans ce système, comme instance administrative supérieure, mais comme gardien de la loi.

Le législateur suisse n'a pris parti pour aucun des deux systèmes indiqués, mais a adopté une solution mixte.

Le Tribunal fédéral n'est pas considéré par la loi comme organe supérieur de l'administration et, d'autre part, ce n'est pas comme juge civil qu'il connaît des conflits administratifs.

Le Tribunal fédéral a de multiples attributions : il est juge civil pour les recours en réforme et de droit civil, juge pénal, soit comme Cour de cassation, soit comme instance unique, il est autorité de surveillance dans le domaine de la L. P., et enfin il connaît des recours de droit public. C'est en vertu de cette dernière qualité, comme instance de droit public, que la juridiction administrative a été confiée au Tribunal fédéral. Le nouveau système ne fait qu'élargir la voie du recours de droit public. Il a mis sur pied une organisation hybride : d'une part, la Cour administrative fédérale est distincte de l'administration et jouit de l'indépendance judiciaire et, d'autre part, elle exerce une activité administrative, elle statue sur le fond des conflits et sa jurisprudence lie l'administration.

L'administration a été aussi soustraite au contrôle politique du Conseil fédéral et des Chambres pour passer sous le contrôle judiciaire du Tribunal fédéral.

Dans quelle mesure et selon quel mode la Cour administrative connaît-elle des litiges engagés devant elle ? La pratique judiciaire montre que les modes sont de nombre limité : Le recours administratif pouvait, première-

ment, être envisagé sous la forme de la cassation : le juge n'a alors à s'occuper que des motifs allégués et ne peut rechercher d'office d'autres griefs.

La seconde forme qu'on pouvait donner au recours administratif était celle de l'appel : l'appel renvoie l'instance au juge supérieur qui est maître du fait et du droit et statue sur le fond du litige.

Un système intermédiaire est présenté par le recours en réforme : le juge supérieur est lié par les constatations de fait du juge inférieur, mais apprécie librement ces faits et reste maître du droit.

Dans ce domaine également, le législateur suisse a adopté une solution disparate :

Si le juge détermine et apprécie d'office le droit applicable, s'il lui est loisible de vérifier l'état de fait, il ne peut entrer en matière que sur un recours motivé (tandis qu'une simple déclaration d'appel saisit le juge d'appel de la cause). Le recourant doit indiquer les griefs qu'il fait à l'administration ; il est vrai que, si le juge en découvre de nouveaux, il les prend aussi en considération.

Relativement à la loi, la Cour administrative possède le pouvoir de l'interpréter, d'examiner librement le rapport des dispositions législatives, entre elles, mais elle ne peut se prononcer sur leur constitutionnalité, pouvoir qu'elle a vis-à-vis des simples ordonnances.

Le rôle que joue la Cour fédérale vis-à-vis de la pratique administrative est celui d'un régulateur. L'administration doit se conformer à la loi et une justice purement administrative saisie d'un recours ne pourrait examiner qu'un seul point, à savoir si la décision administrative viole ou non la loi. Elle ne pourrait connaître des cas où l'administration a décidé en l'absence de toute loi. La Cour administrative n'oblige pas l'administration à adopter une pratique déterminée en marge de la loi, mais à rester logique dans la pratique qu'elle a adoptée, à se conformer au droit qu'elle a formé en marge de la loi. L'administration est plus souple, plus libre que le juge en face de la loi. Le juge respecte cette liberté d'interprétation pour autant qu'elle n'est pas défavorable aux administrés.

Ce rôle régulateur du juge vis-à-vis de l'administration résulte du fait que celle-ci paraît devant lui comme une partie qui doit justifier ses conclusions, motiver sa décision et démontrer qu'elle est en accord avec la pratique constante.

Une décision erronée peut provenir d'une fausse interprétation, soit des faits soit du droit.

Le recours administratif ne peut, en principe, être formé que pour violation du droit fédéral. Cependant, en examinant le recours, le Tribunal fédéral peut, d'office ou à la demande du recourant, rechercher si la décision attaquée repose sur des constatations de fait inexactes ou incomplètes.

Si la Cour administrative peut d'office compléter les faits, le droit du juge ne change rien au principe du fardeau de la preuve : c'est à celui qui invoque un fait pour établir son droit de prouver la réalité de ce fait et si celui-ci ne peut être prouvé, la partie qui l'invoque sera déboutée. Le juge examine donc dans chaque cas à qui incombe le fardeau de la preuve.

A l'égard de la cassation, le recours de droit administratif ne suspend pas l'exécution du jugement incriminé, sauf dans le cas où la suspension serait prescrite par une disposition légale spéciale ou décidée par le président de la Cour administrative.

Comme l'appel et à la différence de la cassation, le recours de droit administratif est dévolutif d'instance. Il transmet toute l'affaire à la Cour administrative qui statue sur le fond sans être liée par les conclusions des parties. Cependant, ses pouvoirs sont limités en ce sens qu'elle ne peut revoir que le droit fédéral et qu'elle est incompétente pour le droit cantonal.

Plusieurs voies de recours peuvent être possibles simultanément contre une décision ; on se guide alors d'après les deux principes suivants de procédure : les voies de recours ordinaires doivent être épuisées avant les voies extraordinaires et les voies particulières avant les voies générales.

D'ailleurs, si la Cour administrative et le Conseil fédéral étaient saisis en même temps d'un recours, ils procéderaient à un échange de vues pour déterminer l'autorité compétente ; de même, si un seul de ces organes était saisi et avait des doutes sur sa propre compétence.

En matière de décisions rendues par la dernière instance administrative cantonale en vertu du droit fédéral, le recours de droit public apparaît, vis-à-vis du recours de droit administratif, comme extraordinaire et général ; le recours administratif doit donc lui être préféré. S'il existe des doutes au sujet de l'admissibilité d'un tel recours, le même mémoire peut être adressé aux deux Cours, qui statuent chacune sur sa compétence.

La Cour administrative peut décider d'entrer ou de ne pas entrer en matière sur le recours. Si oui, elle peut admettre le recours ou le rejeter. Dans ce dernier cas, son acte ne constitue pas, comme la sentence d'appel, une ratification de la décision inférieure, il n'est pas un acte administratif donnant sa date à la décision attaquée. Celle-ci, au contraire, est considérée comme existant d'une manière définitive dès le moment où elle a été rendue.

Au point de vue pratique, M. le juge fédéral Piller ne croit pas que la Cour administrative soit d'absolute nécessité pour la bonne marche de l'administration.

Les recours adressés à la Chambre du contentieux des fonctionnaires ont été, à de très rares exceptions près, tous rejetés.

Pour les autres recours, on compte que le 20 % est, en moyenne, admis ; mais pour juger de l'utilité de la Cour administrative en tant qu'elle statue sur ces recours, il faudrait faire la comparaison avec les voies de recours

anciennes et déterminer ainsi la variation du pourcentage des recours admis.

Cependant, en confiant la juridiction administrative au Tribunal fédéral, le législateur a atteint un but précieux : il a soustrait l'administration à toutes les questions politiques et à tous les marchandages qui pouvaient s'y faire sentir sous le régime précédent et il tendra à lui donner des règles générales mieux établies et plus logiques dans sa gestion.

Le rôle de la Cour administrative sera peut-être moins heureux dans le champ des lois sociales. Tant que les recours se faisaient à l'autorité administrative, les Chambres pouvaient discuter les tendances de l'administration, qui, elle-même, pouvait mieux adapter l'application des lois sociales aux circonstances. Les lois sociales proposant généralement des innovations, l'administration pouvait les réaliser avec tact, en avançant pas à pas, souvent même d'une manière extensive. La Cour administrative sera certainement moins apte à cette tâche que l'administration. La rigidité de ses sentences, l'application scrupuleuse qu'elle fera de la loi dans des circonstances peut-être délicates, la tendance, conservatrice d'un tribunal qui aime à s'appuyer sur des précédents, voilà autant d'inconvénients manifestes qui ont été signalés par M. le juge fédéral Piller.

Après que les applaudissements de l'assemblée se furent calmés, M. Robert Weck prit la parole pour remercier M. le juge fédéral Piller de sa magnifique conférence et, ayant annoncé pour janvier prochain un travail de M. le professeur Aebly sur le registre foncier, il déclara l'assemblée close. F. M.

Mgr Kirsch fêté à Rome

On vient de fêter à Rome les soixante-dix ans de Mgr Pierre Kirsch, professeur à l'université de Fribourg et directeur de l'Institut d'archéologie chrétienne à Rome. La cérémonie s'est déroulée dans la salle du musée chrétien du Camposanto Teutonico. Elle fut très imposante. Parmi les principales notabilités, on remarqua Son Eminence le cardinal Frühwirth, le ministre d'Autriche auprès du Saint-Siège, le patriarche latin d'Alexandrie, l'évêque d'Autriche, le commandant de la Garde suisse pontificale, les prélats Wilpert, Hudal, Würth et Kriegl, les représentants de l'ambassade d'Allemagne auprès du Saint-Siège, le président de la Société de Gerres, les directeurs des instituts historiques autrichien et hollandais, le directeur de l'Institut archéologique allemand, le prince Georges de Bavière, les professeurs d'archéologie des instituts pontificaux, etc. La réunion s'ouvrit par la lecture du message pontifical par lequel le Saint-Père s'associait aux hommages qu'on allait rendre à Mgr Kirsch, hommages bien mérités par sa précieuse contribution à l'histoire de l'Eglise et par son intelligente activité dans les études archéologiques. Ont pris successivement la parole Mgr Stockle, recteur du Camposanto ; Mgr Hudal, recteur de l'Anima, et M. le Dr Finke, conseiller secret et président de la Société de Gerres. Un artistique album a été remis au vénéré jubilaire au nom de tous les participants.

L'illustration du Vatican, à laquelle nous empruntons ces renseignements, contient une photographie de l'assemblée tenue en l'honneur de Mgr Kirsch.

Conférence de la Grenette

La prochaine conférence de la Grenette aura lieu, non pas vendredi, mais demain soir, jeudi, au cinéma Livio. M. Comandon, de l'Office national des recherches et inventions à Paris, fera une conférence sur *Le monde microscopique au cinématographe*.

Le concert Berény

La délicieuse soirée qu'ont passée lundi, au théâtre Livio, les Fribourgeois, pas assez nombreux, qui y étaient allés entendre l'orchestre tzigane de M. Berény !

Les musiciens de M. Berény sont de prestigieux artistes, aussi admirables dans l'interprétation des œuvres de grand style que dans la musique populaire.

La *Rhapsodie N° 2* de Liszt a été le point culminant du concert. Ce fut une pure merveille, qui transporta l'auditoire d'enthousiasme.

La *Rhapsodie* de Dohnany pour piano, exécutée par M^{lle} Roszi Cegledi, a été une autre perle de l'audition.

Les airs populaires et la *Marche de Rakoczi* de M. Berény ont donné occasion à des prouesses qui ont électrisé l'auditoire. Les musiciens ont répondu à ses applaudissements par des morceaux supplémentaires dans lesquels ils ont donné pleine carrière à la fougue tzigane. Le concert s'est terminé au milieu d'ovations enthousiastes en l'honneur de M. Berény, du premier violon M. Szikszay, de M^{lle} Cegledi et de tous les artistes.

Le « Maître de forges »

Nous rappelons que la célèbre comédie, de Georges Ohnet sera jouée, ce soir, à 8 h. 1/2, au théâtre Livio, par les excellents artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin de Paris.

Ce sera l'occasion d'assister à un beau spectacle.

Les élections du 6 décembre

DISTRICT DE LA GRUYÈRE

Le district de la Gruyère, qui avait 23 députés, n'en a plus que 21.

Liste conservatrice :

Cette liste est composée de 15 candidats députés, soit :

MM. Bochud André, Bulle ; Buchs Siegfried, Bellegarde ; Delabays Léopold, Bulle ; Delatena Joseph, Bulle ; Fracheboud Pierre, Lessoc ; Murith Auguste, Epagny ; Overney Calybite, Charmey ; Pasquier Jean, Sales ; Pittet Alphonse, Romanens, députés sortants, plus : MM. Ackermann Joseph, directeur, Bulle ; Ayer Jules, syndic, Sorens ; Badoud Jules, Vuippens ; Droux François, Bulle ; Perret Emile, Monbovon.

10 candidats suppléants :

MM. Beaud Augustin, chef de section, Albeuve ; Bocard Robert, Grandvillard ; Brodard Joseph, greffier, La Roche ; Charrière Pierre, feu Eloi, Bulle ; Gremaud Jean, conseiller communal, Vuadens ; Meyer Maxime, ancien syndic, Cerniat ; Morard Emile, négociant, à Bulle ; Pharisia Irénée, syndic, Estavannens ; Seydoux Louis, juge, Vaulruz ; Yerly Symphonien, boursier, Pont-la-Ville.

M. Louis Mossu, à Broc, qui siégeait au Grand Conseil depuis le 2 décembre 1906 ; M. Marc Bocard, de Grandvillard, qui y siégeait depuis les élections de 1921, et M. Firmin Philippa, juge de paix à Vuippens, qui avait succédé à M. Paul Morard, en avril 1930, ont déclaré une candidature.

M. Mossu, qui était un des vétérans de l'assemblée législative, y a tenu une place particulièrement en vue et y laisse le souvenir d'un député très entendu aux affaires publiques.

Liste radicale :

MM. Blanc Jules, Bulle, Cailler Alexandre, Broc, Charrière Marcellin, Cerniat, Dupasquier Emile, La Tour-de-Trême, Dupasquier Gustave, Vuadens, Glasson James, Bulle, Glasson Jules, Bulle, Gremaud Casimir, Echarlens, Moret Gilbert, Hauteville, Rime Paul, Gruyères, députés sortants, plus : MM. Bocard Jean, Grandvillard, Brodard François, fils de Marcel à La Roche, Despod Lucien, Bulle, Fragnière Amédée, Gumefens, Glasson Félix, Bulle, Gremion Frédéric, Broc, Masset Edmond, Vaulruz.

Liste socialiste :

MM. Gombaz Maxime, Monbovon, Débioux Auguste, La Tour-de-Trême, Maillard Gustave, Broc, Nicolet Charles, Broc, Thévenaz Gaston, La Tour-de-Trême, Vaucher Joseph, Broc, Tissot Emile, Broc, Vaucher Martin, Botterens, Boschung Henri, Romont, Kohler Fritz, Morat, Riedo Théophile, Fribourg, Schaffner Charles, Wünnwil, Steinmann Alfred, Villars-sur-Glâne.

DISTRICT DE LA BROYE

Liste radicale :

MM. Pochon Marc, Vesin ; Ellgass Louis, Estavayer ; Pilonel Ernest, Seiry ; Corminboeuf Oscar, Domdidier, députés sortants ; plus : MM. Bersier Emile, agriculteur, Cugy ; Bourqui Albert, buraliste postal, Murist ; Curty Edouard, géomètre, Cousset ; Collomb Joseph, syndic, Portalban ; Duc Henri, feu Lucien, Forel ; Mandy, Raymond, syndic, Frasses ; Marny Antonin, Autavaux ; Pilonel Louis, carrier, Mussillens.

Suppléants :

MM. Corminboeuf Maurice, Domdidier ; Oberon Louis, Montagny-la-Ville ; Collaud William, Saint-Aubin ; Volery Edouard, Aumont ; Moret Jules, Ménières ; Pilonel Fernand, Seiry.

DISTRICT DU LAC

Liste radicale :

MM. Derron Henri, Nant ; Gatknecht Samuel, Morat ; Hurni Fritz, Fräschels ; Kramer Fritz, Lourtens ; Perrotet Jules, Cormérod, députés sortants, plus : MM. Geller Albert, Courtaman, et Mæder Jakob, Ried.

Suppléants :

MM. Bæchler Emile, Montilier ; Liechti Walter, Morat ; Liniger Albert, Wallenried ; Meyer Hans, Ormev ; Meuwly Ernest, Courtepin ; Peter Paul, Lugnorre.

DISTRICT DE LA VEVEYSE

Liste radicale :

MM. Berthoud Aimé, Châtel ; Berthoud Léon, Châtel ; Buclin Joseph, Semsales ; Genoud Louis, géomètre, Châtel ; Marilley Alexis, Remaufens ; Seydoux Elie, Grattavache ; Vionnet Maximin, Attalens.

Comme on l'a vu hier, la liste radicale de la Sarine ne porte pas de suppléants, contrairement à ce que nous a fait dire un malentendu téléphonique. Avec 27 candidats députés, le parti radical ne sera pas à court de suppléants !

Par la même occasion, rectifions un lapsus relatif à M. Daguet, qui est, comme on sait, président du conseil d'administration de la Banque de l'Etat, et non des Entreprises électriques.

Dans le district de la Sarine, le parti radical ne reporte pas M. Louis Hayoz à Chésopelloz ; dans le district du Lac, MM. Gottlieb Rentsch à Cordast et Fritz-Gottlieb Rytz, à Chiètres.

Acte de probité

Samedi soir, 21 novembre, un gendarme avait oublié, dans la cabine du téléphone de la poste du Bourg, un porte-monnaie contenant une cinquantaine de francs. Retourné à la cabine, il n'y retrouva plus son bien, qui, cependant, était tombé entre bonnes mains. En effet, le lendemain, M^{lle} Anna Hess, de Fribourg, qui avait trouvé le porte-monnaie, le remit, guidée par une quittance qu'il contenait, au domicile du gendarme.

La représentation proportionnelle cantonale

Le système électoral en vigueur pour l'élection du Grand Conseil diffère sur quelques points du système fédéral qui a été appliqué le 25 octobre.

L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire. Il ne perd donc aucun suffrage en votant une liste incomplète.

Tout bulletin doit porter une dénomination de liste (liste conservatrice, liste libérale-radical, etc.).

Il doit contenir, sous peine de nullité, au moins un nom de candidat de la liste du parti dont il porte l'en-tête.

L'électeur peut se servir d'une liste imprimée ou écrire lui-même les noms des candidats, à la main ou autrement.

Le cumul est interdit. Le suffrage ainsi répété compte seulement comme suffrage en blanc.

Pareillement, tout suffrage donné à un citoyen qui n'est pas candidat est censé non écrit et compte comme suffrage en blanc.

Organisations chrétiennes-sociales

Dimanche a eu lieu à l'hôtel des Corporations, à Fribourg, la réunion générale des ouvriers des Entreprises électriques fribourgeoises.

C'est la première fois depuis sa fondation que le syndicat des électriciens organise une réunion de cette ampleur. Aussi le succès a-t-il dépassé toutes les prévisions.

A 10 heures, plus de 100 délégués venus des différents réseaux de Fribourg : Schwarzenbourg, Singine, Lac, Avenches, Lucens, Oron, Châtel-Saint-Denis, Glâne, étaient réunis pour l'assemblée administrative présidée par M. Cyprien Rappo, président actuel du comité exécutif. Cette assemblée a entendu d'abord le compte rendu financier par M. François Kessler, caissier. La situation financière du syndicat est excellente.

M. Kistler, secrétaire des Corporations, a présenté le rapport détaillé du syndicat depuis ses débuts. Il a insisté particulièrement sur les différents points du programme de travail actuel. En terminant, il a recommandé à l'assistance de rejeter la loi fédérale sur les assurances sociales.

A midi et demi, un excellent dîner a réuni les congressistes et les invités, à l'hôtel des Corporations. A côté de M. Rappo, président, avaient pris place M. Perrier, conseiller d'Etat, M. Wæber, ingénieur en chef, et M. Reyff, chef d'exploitation.

M. Perrier a prononcé un très beau discours dans lequel il a souligné l'importance de l'organisation des ouvriers et l'esprit de collaboration qui doit régner dans ces associations.

M. Auguste Wæber a apporté au syndicat des électriciens le salut de la direction des Entreprises électriques fribourgeoises, et M. Reyff a dit que la prospérité générale était nécessaire pour que chacun pût en bénéficier.

La partie oratoire s'est continuée sous la spirituelle direction du major de table, M. Maurice Folly. M. Charles Bertschy a parlé au nom des ouvriers du réseau de Fribourg.

Ont encore pris la parole : M. Riedo, conseiller communal à Guin, au nom des ouvriers de la Singine ; M. Schneider, au nom des ouvriers de Schwarzenbourg ; et M. Gilliéron, de Moudon, au nom des ouvriers du réseau de Lucens.

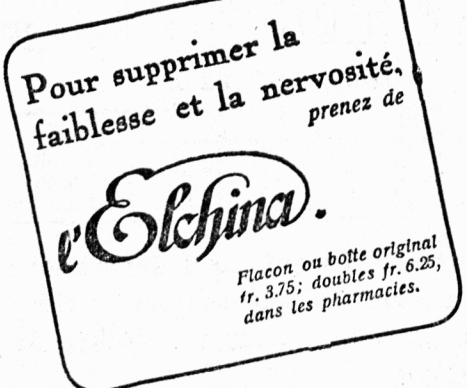
L'après-midi, sous la conduite de M. Wæber, ingénieur en chef, les ouvriers ont visité la nouvelle usine de la Maignraue et le soir un loto très bien réussi a terminé cette journée, dont tous les participants gardent le meilleur souvenir.

A la veille de la « journée des enfants » à la kermesse

On nous écrit :

Les mamans auront appris avec plaisir que, cette année, la visite de saint Nicolas aux petits enfants de Fribourg aura lieu à la Grenette (comme les autres journées de la kermesse), ce qui, en cas de mauvais temps, facilitera la participation à cette fête, que nos chers petits aiment de plus en plus. Une autre innovation sera sans doute accueillie avec satisfaction : il y aura deux visites de saint Nicolas : l'une entre 2 et 3 heures de l'après-midi et l'autre vers 4 heures, la première réservée aux bébés et aux enfants très jeunes, pour lesquels on craint la vivacité et la turbulence des écoliers. Ceux-ci n'entreront dans la salle qu'à 3 heures 1/2. Pour tous, saint Nicolas prépare un paquet. Il invite les grands à prendre part au « jeu de loto », qui commencera à 5 heures (prix du carton, 50 cent.). Des goûters au chocolat, avec gâteaux, seront servis entre 3 et 5 heures. La pêche réservera de jolies surprises. Par les soins des dévoués maîtres et maîtresses de nos écoles, il a été expliqué aux enfants, dans la plupart des classes, que prendre part à une kermesse de charité, ce n'est pas seulement s'offrir une récréation, mais c'est faire une bonne œuvre, puisque l'argent que leurs chers parents leur remettent à cette occasion servira à soulager la misère d'autres petits enfants. A ceux-ci, c'est-à-dire aux petits qui ne pourront pas aller à la kermesse, saint Nicolas pense d'ailleurs aussi et leur tour viendra prochainement d'avoir sa visite et leur part de ses gâteries toutes gratuites.

Rendez-vous est donc donné aux mamans et à leurs enfants pour demain, jeudi, à la Grenette. Les grandes personnes ne payent pas de droit d'entrée ; les enfants ont à verser 50 cent., moyennant quoi ils reçoivent gratuitement le paquet de Saint-Nicolas.



A la Providence

On nous prie d'insérer :
La sympathique population de notre ville de Fribourg garde pieusement le souvenir des fêtes qui, en novembre 1930, rappelaient les apparitions de la Sainte Vierge à Sœur Catherine Labouré. La médaille miraculeuse, dont la cédente origine fut si souvent exposée pendant les jours béniés du triduum, a pris place dans bon nombre de nos familles chrétiennes. Marie, mieux connue, Marie, plus aimée, ses vertus plus fidèlement pratiquées ; tels sont les fruits délicieux que nous avons recueillis de ces inoubliables journées. Revoir le pieux sanctuaire orné aux couleurs mariales, redire les invocations gravées en lettres d'or : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ! » est le désir bien légitime de toute âme profondément dévote à la Reine du Ciel. L'immaculée est encore là, dominant le maître autel de la chapelle. Son sourire maternel, son geste accueillant invitent à la confiance et les rayons qui s'échappent de ses mains disent assez combien cette bonne Mère est désireuse de nous combler de ses grâces. Le 27 novembre, fête de la Manifestation de la Médaille miraculeuse, l'église de la Providence ouvrira ses portes à deux battants pour accueillir les âmes désireuses de revivre les saintes émotions ressenties pendant le glorieux centenaire de 1930. Pour les petits dont les prières naïves et ferventes réjouissent le cœur de Marie, il y aura encore de belles histoires, des histoires vraies, de celles qui captivent l'imagination et touchent le cœur. Oui, ils viendront nombreux recevoir la chère médaille, gage d'une protection spéciale de la Mère de Dieu. L'invitation de Marie se fait plus pressante encore à l'adresse de notre vaillante jeunesse féminine. La jeune fille du XX^{ème} siècle, si sympathique par ses généreux enthousiasmes, les luttes qu'elle soutient et dont elle triomphe parfois grâce à son énergie, ébauche un sourire énigmatique, esquisse une moue significative lorsqu'elle entend parler autour d'elle des « Enfants de Marie ». Vieux est le mot, plus vieux encore la chose. — Elle rêve scoutisme, copie d'une façon trop servile les statuts des organisations qui ne conviennent pas à sa mission et la délicatesse de son sexe. A ces essais nouveaux dont les aspirations parfois hardies ne sauraient déconcerter les âmes qui les comprennent et qui les aiment, la Vierge Immaculée fera entrevoir des horizons plus beaux encore où sympathisent les vertus du « Chevalier sans peur et sans reproche » et celles de l'humble Pucelle de Domrémy. Quant aux âmes qu'une longue expérience a mises en contact plus intime avec la Vierge Marie, pas n'est besoin d'une invitation particulière. Elles se sentent à l'aise dans son sanctuaire ; c'est « la maison » où l'on est le mieux et où l'on gèle le moins... La Maison, la chapelle de la Providence sera la « votre », âme chrétienne, en cette journée du 27 novembre.

Horaires des cérémonies : 5 h. 3/4, messe basse ; 7 h. 1/2, messe chantée ; 1 h. 3/4, imposition de la Médaille aux enfants des écoles ; 4 h. 1/2, Salut du Saint Sacrement ; 8 h., sermon suivi de la bénédiction du Saint Sacrement ; distribution des médailles.

Cercle des jeunes gens de Saint-Jean
Le Cercle paroissial des jeunes gens de Saint-Jean organisera dimanche prochain, à 8 h. du soir, dans la grande salle de la brasserie de l'Épée, son loto annuel. Il compte sur le succès de cette soirée pour pouvoir vivre et se développer. Aussi, le public voudra bien réitérer sa sympathie à cette œuvre si intéressante en y assistant ou en faisant parvenir à la cure de Saint-Jean quelques dons, soit pour le loto, soit pour la tombola. Quels qu'ils soient, ils seront reçus avec grande reconnaissance.

IMPORTANT

La fabrique de pâtes alimentaires « La TIMBALE » de Sainte-Apolline-Fribourg rappelle aux négociants de Fribourg qu'elle effectue ses livraisons par camion 11-11 TOUS LES JOURS G. Besson et C^{ie}. Téléphone 4.43.

Fédération des Corporations

Samedi soir, à 8 h. 1/2, aura lieu l'assemblée générale de la Fédération. A l'ordre du jour figurent les élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ainsi qu'un exposé sur le programme des assurances sociales. Le comité insiste pour une participation nombreuse à cette réunion.

Le radio utile

Il y aura ce soir à l'auberge du Saint-Maurice, à Barberêche, une conférence par radio sur : *La conduite d'une exploitation agricole moderne*. La conférence commencera à 7 h. 20.

Il y a quelques jours, fut faite une conférence sur : *Le traitement des arbres fruitiers en hiver*, qui eut grand succès.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Demain jeudi, 26 novembre, à 7 heures, messe basse annuelle pour les membres défunts à l'autel de Saint-Martin.

Ski-Club « Fribourg » (juniors). — Le cours à sec de demain n'aura pas lieu, en raison de la séance de cinéma au Capitole, organisée par le club. Voir les affiches.

Calendrier

Jeudi 26 novembre
Saint SILVESTRE, abbé
Saint Silvestre se retirera dans la solitude et fonda une congrégation d'ermites qui prirent le nom de Silvestrins. († 1267.)

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Almanachs

- Almanach Catholique Fr. 0.90
- Almanach de la Revue du Rosaire » 0.80
- Almanach de Notre-Dame de Lourdes » 0.70
- Almanach de Saint-François » 0.70
- Almanach du Pèlerin » 0.70
- Almanach de N.-D. du Sacré-Cœur » 0.70
- Almanach des missions des Lazaristes » 0.75
- Almanach de Sainte-Thérèse de Lisieux » 0.70
- Almanach Africain » 0.70
- Almanach Franciscain » 0.70
- Almanach des Mères chrétiennes » 0.50
- Almanach de la Famille laborieuse » 0.50
- Almanach des petits Amis de l'Enfant-Jésus » 0.50
- Calendrier « Ma Patrie » » 4.—

Agendas de bureau et agendas de poche

CALENDRIERS DE BUREAU

CALENDRIERS GROS CHIFFRES

Sous-mains avec calendrier 12 et 24 feuilles

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

FRIBOURG

130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

F. C. FRIBOURG

Tous les membres actifs sont rendus attentifs à

L'entraînement

de jeudi 26 novembre, dès 12 h. 1/2, sous la direction de 89-17 M. WAGENHOFER.

M^{me} Chiffelle
26 Avenue des Alpes
Tel. 11.67
Inolium

A vendre
On demande pour la vente d'un bon article de ménage
COLPORTEURS AYANT CLIENTÈLE, REVENDEURS VISITANT LES FOIRES et personnes cherchant un gain accessoire. Ecrire sous chiffres L 12233 L, Publicitas, Lausanne.

COMBUSTIBLES
A MENOUD & SIEBER
FRIBOURG
HOUILLES, COQUES, ANTHRACITES, BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS, BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

Alb. Ramstein
photographe
vous fait d'excellentes photographies, à prix très modérés. 14472 F. Atelier : rue de Lausanne, 30, Maison Lehmann, tissus.

A LOUER
joli appartement, 3 chambres, cuisine, cave, galetas et jardin, aux environs de Fribourg. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 15635 F.

Gambach
A louer, pour le 25 juillet 1932, APPARTEMENT de 2 pièces, véranda, ch. de bains, chauff. centr. par étage, mansarde, caves. S'adresser par écrit à Publicitas, Fribourg, sous P 41439 F.

A vendre
très joli PIANO, noir, de grande valeur. Offres sous chiffres P 15655 F, à Publicitas, Fribourg.

d'arbres de Noël
On n'acceptera que de la belle marchandise. Prière d'écrire en indiquant la quantité et le prix à Alb. Hugli, Lorrainstrasse, 27a, Berne.

Plaques de St-Christophe
130, Place Saint-Nicolas et Pérolles, 38, Fribourg

Au Grand St-Nicolas
54, rue de Lausanne, 54

MAGASIN-EXPOSITION
Le plus BEAU CHOIX DE JEUX ET JOUETS D'ENFANTS

LIBRAIRIE — PAPETERIE
J. LABASTROU

OCCASION UNIQUE
Pour cause double emploi, à vendre ou échanger contre marchandise (bétail ou denrées alimentaires), un SID-CAR
Motoscoche Sport, en parfait état, mécanique, lumière Bosch ; bas prix. S'adresser sous chiffres P 41443 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande, pour tout de suite,
revendeurs actifs

pour la vente d'un article indispensable à chaque ménage. Gros gains assurés. 3503 N. Offres à ease postale 71, Neuchâtel.

On demande pour Noël

Jeune homme

sachant bien traire et connaissant les travaux agricoles. 15614 S'adr. à Marcel Limat, Saint-Barthélemy (Vaud).

CIRCULATION...

La circulation, problème difficile, Est réglementée par de nombreux décrets. Pour vos organes, la chose est facile, Il suffit d'adopter : le « DIABLERETS ».

Un baume

pour la peau après s'être rasé : « Boro », vinaigre de toilette. Le flacon, Fr. 2.50. 133 Z

Pharmacie G. LAPP, Place St-Nicolas

A remettre, tout de suite ou date à convenir,

bel appartement

trois chambres, mansarde, véranda, grand soleil. Prix : 100 fr. par mois. S'adr. sous P 15633 F, à Publicitas, Fribourg.

A louer

rue de Lausanne, joli appartement remis à neuf, de 3 pièces et cuisine. Fr. 60.— par mois. Banque Udry et C^{ie}, gérants. 15.658

Vente juridique

L'office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi, 27 novembre 1931, à 15 heures à son bureau : une obligation 2 % de la Banque de l'Etat de Fribourg de 100 francs, emprunt 1895.

Vous trouverez à

Fribourg :

chez Mlle Thalman, parfumerie moderne ; chez M. Egger et C^{ie}, droguerie nouvelle ; chez M. le docteur A. Marea, pharmacie de la Gare, la lotion Trichogène.

Une défense contre le catarrhe

Sitôt que vous avez pris froid, vous devriez prendre des pastilles d'Ems. Savez-vous les conséquences que peut entraîner un refroidissement ? Rhume, toux, migraine, en sont les plus bénignes ; quand elles deviennent chroniques, elles sont insupportables. Mais les suites graves : grippe, pneumonie, etc... peuvent mettre la vie en danger. Ne négligez donc aucun catarrhe ; arrêtez-le à temps. Vous pouvez y arriver très facilement avec les véritables et célèbres pastilles d'Ems, connues de longue date pour leur efficacité. Elles combattent l'inflammation et fortifient les muqueuses malades dans leur lutte contre les microbes envahisseurs. Vous devriez d'ailleurs posséder toujours des pastilles d'Ems à la maison, pour être prêt à repousser un assaut à n'importe quel moment. Vous les trouverez dans toutes les pharmacies et drogueries. Si vous nous écrivez encore aujourd'hui, nous vous donnerons l'occasion de faire

un essai gratuit

Nous vous enverrons à titre gracieux un échantillon suffisamment volumineux de pastilles d'Ems, composées de sels naturels des fameuses sources d'Ems, ainsi que l'importante brochure « Protégez vos voies respiratoires ».

Aux «Véritables Sels d'Ems», Goldach-St-Gall 8

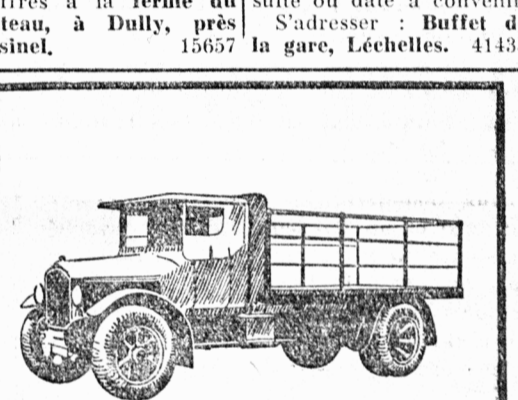


Prix : Fr. 2.—

L'eau d'Ems de la source « Kraenchen » possède également des propriétés curatives naturelles exceptionnelles et on la trouve dans toutes les pharmacies, drogueries et marchands d'eaux minérales.

A LOUER

logement de 3 chambres et cuisine, cave, galetas et jardin, à proximité d'une gare. Entrée tout de suite ou date à convenir. S'adresser : Buffet de Bursinel, 15657 la gare, Léchelles. 41435



Transports économiques par camion BERNAL

robuste et résistant, pont arrière à cardan RITZEL. Vitesse moyenne élevée, avec sécurité absolue assurée par les puissants freins moteur et hydrauliques sur 4 roues. Modèles de carrosseries appropriées à toutes les branches de transport et perfectionnées après une expérience de nombreuses années.

Fabrique d'Automobiles BERNAL S.A. Olten

LA COUSINE INCONNUE
par Charles FOLEY

XI

Hubert étant fort affairé, la comtesse restant aussi réfractaire aux explorations des jardins qu'aux visites du château, Mlle Bermond avait recours à Jacquelin.

Une excursion dans le parc lui laissa une impression différente, mais non moins vivace que l'impression éprouvée dans la salle des archives.

Après une promenade sous les futaies centenaires de la forêt, Annie et son guide revenaient le long du grand canal où l'eau des douves coulait vers la Theille. Sur chaque rive, de doubles rangées d'énormes marronniers entrelaçaient leurs branches au-dessus de l'onde, en berceau de verdure si large et si touffue que ne le pouvait percer aucun rayon de soleil. En plein midi, il faisait frais là-dessous, comme sous une voûte de pierre ; l'air y était humide, étouffé. Le sol y restait nu. Les yeux devaient s'accommoder à cette ombre de limbes avant d'y distinguer la nappe des eaux sombres, envahies d'herbes immobiles, comme mortes. Et, dans cette saute brusque du jour à la nuit, de la chaleur au froid, Annie, frissonnante, eut la sensation de l'horreur sacrée des bois.

Jacquelin, lui, le long du canal, continuait de bavarder. Heureux de s'épancher en toute confiance, il émaillait parfois ses confidences

de nonobstant, souventes fois, derechef, à l'instar de et autres vieilles locutions qui, savoureusement, dataient les souvenirs évoqués. Pour l'instant, il parlait de Laurent et Annie se gardait de l'interrompre.

— Il y a dix-huit mois, je fus malade deux semaines. A cause des pourboires, Laurent, qui venait d'entrer comme second valet de chambre, voulut s'occuper des touristes admis à visiter le château. En dépit de son aplomb, il y réussit mal. Il répondait sans savoir, écorchant les noms, annonçant, par exemple, devant le tableau de Delarochette : « La réputation d'Agnes de... Poméranie ! » Et tout comme ça ! Les touristes riaient. Pendant l'intérêt de ce mazzette, il arriva deux fournées de milliardaires américains, accompagnés d'antiquaires de Paris. Devant les peintures, les sculptures, les meubles, mercantils et Yankees coupaient le boniment de Laurent d'estimations dont il demeurait saisi. Ces gens-là se targuaient de payer comptant des dizaines de millions à Monsieur l'oncle, s'il consentait à leur vendre Vercy, ses objets d'art et son mobilier.

— Pièces vides, murailles nues, le château, numéroté pierre à pierre, eût été démolé, enlevé, puis reconstruit à New-York ou à Chicago, au milieu de gratte-ciel de soixante à cent étages ! s'indigna Mlle Bermond. Quelle profanation !

— Laurent n'en avait cure. Moyennant cinq dollars, il cut le toupet de s'entreprendre.

— Et le marquis Emeric accorda audience à ces brasseurs d'affaires ?

— Monsieur les fit mettre dehors et donna ses huit jours à Laurent. Mais le mal était fait. Alléché, fasciné par ces chiffres fantastiques, imaginant une gratte formidable des domes-

tiques le jour où l'héritier de Vercy liquiderait ses trésors, Laurent fit l'impossible pour rester. Monsieur l'oncle ne voulait le garder pour rien au monde. Le diable sait dans quel but intéressé ce mauvais gars, à force d'intrigues, de flatteries et de bassesses, obtint que monsieur le neveu l'emmenât au Maroc. Et, ramené, par notre nouveau châtelain, le valet congédié reparut ici, plus insolent et plus effronté que jamais. Promu homme de confiance, fort de la faveur dont l'honneur le jeune marquis, Laurent se vante de devenir bientôt intendant. Il menace de nous faire marcher à la baguette. Et même, quand un coup de marc lui a délié la langue, il reparte des Yankees, des antiquaires, de la vente de Vercy et de la commission qu'il touchera : une fortune ! C'est une sorte d'hallucination.

Après un silence de réflexion, le vieux maître d'hôtel poursuivit :

— Ne jouissant pas des bonnes grâces de M. Hubert, je ne m'aviserai pas d'aller lui dire ce que je pense de cet intrus. Le maître me croirait jaloux. Je ne le suis pas, encore qu'il y ait de quoi ! Sous prétexte que M. le marquis s'est foulé le poignet et réclame son aide, Laurent m'a supplanté : il sert le déjeuner et le dîner, alors que cette fonction me revient de droit, à moi, le plus ancien et le premier maître d'hôtel ! Puisse M. le marquis n'avoir pas à regretter sa préférence ! Mais, selon moi, cet homme-là ne sera jamais qu'un suppléant au château. Il n'y est pas né ; il n'y a pas pris le tablier blanc de l'office tout de suite après le tablier noir de l'école ; il n'a pas, comme nous, le service dans le sang ! J'ajouterai même ceci : il faut se méfier de

lui. Retors et méchant à jeun, Laurent devient dangereux quand il a bu.

Mlle Bermond crut deviner en ces paroles une intention d'avertissement. Bien qu'elle en fût troublée, elle affecta de plaisanter :
— N'achevez pas de m'effrayer, Jacquelin ! Cette partie du parc est suffisamment ténébreuse et sauvage.

— M. Emeric se promettait d'élaguer les arbres, de curer les eaux et de rendre à cette promenade la lumière et l'agrément qu'elle possédait jadis. La mort a coupé court à ce projet et à bien d'autres. M. Hubert y pourvoira. Mais ne croyez pas que je vous aie menée exprès dans le noir pour vous parler de cette brebis galeuse de Laurent. Je suis venu pour vous montrer le buffet d'eau. Au-dessus du déversoir voyez-vous cette antique rocaille qui forme ilot entre les deux vannes ?

— Je la devine plutôt. Sur cette rocaille n'y a-t-il pas une statue ?

— Oui, la statue du Temps, du Temps qui coule comme l'eau, en sautant les obstacles. Dommage qu'aucune trouée de feuillage, laissant filtrer un peu plus de jour, ne vous permette pas d'admirer cet ensemble décoratif ! A quelques pas d'ici, il y a, rustique et pas très large, une passerelle qui franchit le canal et mène à l'autre rive. Au milieu de cette passerelle, vous distinguerez beaucoup mieux la statue. Mais ne craignez-vous pas le vertige et le bruit du réservoir ?

— Je crois que non. Essayons.

Peu après Jacquelin, marchant le premier, et Mlle Bermond, les mains posées sur les épaules du vieil homme, s'engageaient sur la

passerelle. Ils avançaient lentement, prudemment.

— Ça va, mademoiselle ?
— Ça va très bien... et puis je sais nager. Il est vrai que ça ne me servirait pas à grand-chose : le canal est envasé, plein d'algues et probablement profond.

— Deux ou trois mètres. Mais n'avez pas peur : je suis là. Nous voici en face de la statue.

— Laissez-moi la regarder ; arrêtez-vous, Jacquelin. Ce Temps est d'attitude et de proportions très belles. Ses traits, autant que j'en puis juger, expriment une noble indifférence, dénuée de toute cruauté. J'aime le geste à la fois digne, calme et mesuré dont il manie sa faux. Mais quel dommage qu'il ait les deux ailes cassées ! Quel Huguenot furieux, quel Sans-Culotte aviné ont pu se rendre coupables d'une telle mutilation ?

Jacquelin eut un rire amusé et ne répondit pas directement.

— Je vous raconterai ça sur l'autre rive, mademoiselle. Avez-vous assez vu ? Puis-je avancer ?

— Avançons !

Quand tous deux furent en sol ferme, le vieux maître d'hôtel eut un soupir de soulagement.

— Vous avez beau être brave, mademoiselle, j'aime mieux vous voir dans cette avenue que sur la passerelle. Qu'auraient dit Mme la comtesse et M. le marquis si je ne leur avait ramené leur invitée ?

— Mme de Girardon en aurait eu plus de chagrin que son neveu.

— A savoir ! (A suivre.)

Gérante
 très capable et de toute honnêteté, est demandée pour un magasin d'articles en tous genres, avec forte clientèle. Situation d'avenir. Caution espèces exigée, Fr. 5000.—
 Offres détaillées avec photographie sont à adresser à Case Rive 460, Genève.

SOUMISSION
 Les travaux de charpenterie pour la construction de M. J. Macherel, à Farvagny, sont au concours, du 23 au 28 courant, à 7 heures du soir.
 Prendre connaissance des plans, cahiers des charges, etc., auprès du soussigné. 15621 F Jos. MACHEREL.

Mariage
 Veuf, 40 ans, avec petite famille, place stable avec avoir, désire faire connaissance en vue de mariage de demoiselle ou dame de 28 à 40 ans.
 Ecrire sous chiffres P 15650 F, à case postale 8900, Fribourg.

Calendrier
 de
l'Œuvre de Saint-Paul
 1932
 Prix : sur carton Fr. 1.60
 bloc seul » 1.20
 broché (forme livre) » 1.20

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
 FRIBOURG
 130, Place St-Nicolas et avenue de Pérolles, 38

La Société des cafetiers et restaurateurs de la ville de Fribourg organise du 30 novembre au 5 décembre 1931, y compris, à l'hôtel des Bouchers, à Fribourg, un **Cours de service pour jeunes gens des deux sexes**.
 Convaincus que ce cours organisé aussi bien pour la famille du cafetier que pour les jeunes filles de particuliers, sera de grande utilité pour tous les participants, nous comptons, sur un grand nombre d'inscriptions.
 Local du cours : **Hôtel des Bouchers, à Fribourg.**
 Prix du cours (dîners y compris), Fr. 40.—
 S'inscrire tout de suite auprès du soussigné, qui donnera aussi tous autres renseignements désirés. Le nombre des participants est limité.
 Le président de la commission du cours :
G. DELLEY.

LES TAMPONS
JIEX
 font resplendir l'aluminium et ne rayent pas.
 La boîte de quatre tampons coûte 80^{cts} (Un tampon dure longtemps).
 EN VENTE PARTOUT
DROGUERIES REUNIES LAUSANNE

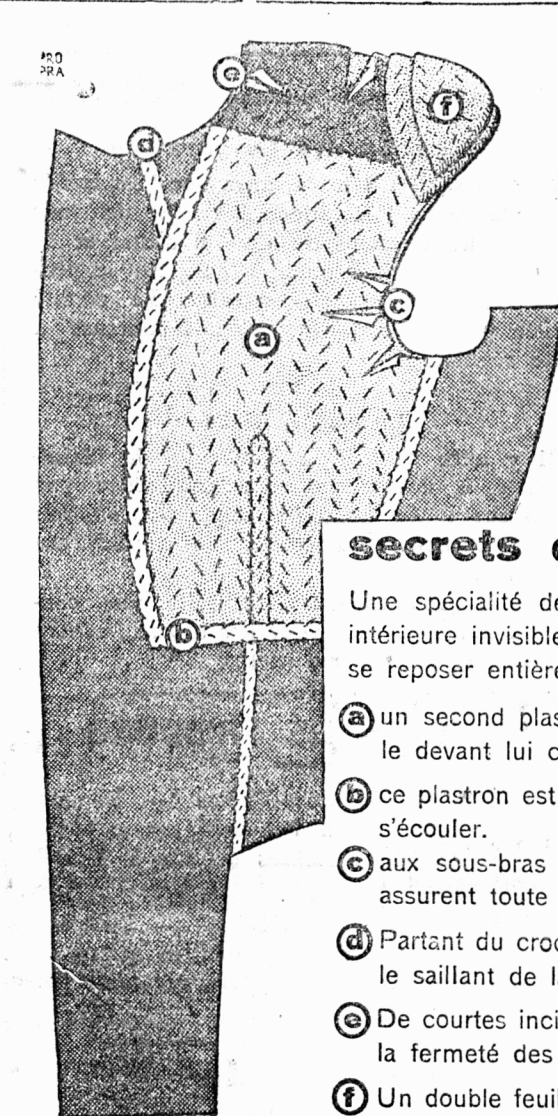
Cours de broderie sur machine à coudre

Pfaff
 DU 30 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE aura lieu, à
l'hôtel Suisse
 un cours de broderie et d'utilisation de tous les appareils spéciaux.
 Ce cours, qui est gratuit pour les possesseurs ou acheteurs de machines à coudre PFAFF, sera donné par un spécialiste de la fabrique. S'inscrire auprès de la S. A. E. WASSMER, 80, rue de Lausanne. 47-1 F

A LAUSANNE
 tous les agréments sont centralisés au
Central-Bellevue

Camion - Saurer
 40 HP., Moteur A. D., 5 tonnes, pneumatiques à l'avant, équipement électrique à VENDRE. En très bon état. 15638
 S'adr. : Moulin de Marly, tél. 256.5 et 12.72.

Enchères de bois
 La commune de La Roche vendra, en mises publiques, jeudi soir, 26 novembre, à 8 heures, à la maison de ville, 17 lots bois sur pied, au Stenz ; 41 lots bois de moules et de meules à la Fontaine froide.
 Par ordre : Le secrétaire.



Sans exception, tous les vêtements Frey sont travaillés sur crin véritable qui leur assurent à l'usage une durée et un maintien incomparables. Même par intempéries, le Manteau ou Veston conserve sa forme impeccable.

Les petits secrets de la confection Frey

Une spécialité des vêtements Frey est le fini de l'exécution intérieure invisible pour le client, mais dont la confiance peut se reposer entièrement sur le vendeur.

- a) un second plastron sur poitrine, en crin véritable, renforce le devant lui conserve sa forme.
- b) ce plastron est bordé par une lisière oblique, le crin ne peut s'écouler.
- c) aux sous-bras des incisions pratiquées sur le rembourrage assurent toute l'extension nécessaire.
- d) Partant du crochet une couture en liseré marque fortement le saillant de la poitrine.
- e) De courtes incisions, à l'encolure et aux épaules, accentuent la fermeté des doublures intermédiaires.
- f) Un double feuillet de ouate accentue le relief des épaules.

Vêtements Frey
 Mesure et confection. Travail suisse. Pas d'intermédiaires.



Fribourg
 Rue de Lausanne, 6
 Téléphone 8 49
 20 succursales

La qualité fait notre réclame

DEMANDEZ-NOUS UN ITINÉRAIRE
 Demandez-nous quels sont les voyages à prix réduits qui sont organisés
 Demandez-nous tous les renseignements dont vous avez besoin
 Service gratuit à notre **BUREAU DE VOYAGES**

BANQUE POPULAIRE SUISSE, FRIBOURG

Poussettes d'enfants
 et
Poussettes de chambre
 neuves et d'occasions, à des prix très bas, chez Eichenberger, frères, S. A., place de la Gare, Fribourg. 25-13 F

On demande
 des personnes
capables
 et actives
 pour chaque contrée, pour la vente d'un article facile à placer dans les ménages. Bénéfices élevés. — Faire offres à case postale No 398, Neuchâtel.

On demande une
jeune fille
 ou personne d'un certain âge, pour faire un ménage de campagne. Bon traitement et bons gages. Entrée tout de suite ou date à convenir.
 S'adresser sous chiffres P 15656 F, à Publicitas, Fribourg.

ESSAYEZ LE NOUVEAU SHAMPOO LA POUDRE ALPHA de LUXE
 ELLE REND LES CHEVEUX SOUPLES ET BRILLANTS
 LE SACHET EN VENTE PARTOUT FR. 0.40
 GROS : F. UHLMANN-ÉYRAUD S.A. GENEVE

CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG

fait des prêts à longs termes par obligations hypothécaires amortissables sans commission initiale. Intérêt actuel des nouveaux prêts

4 3/4 0/100

et accepte des dépôts en carnets d'épargne à des conditions favorables. 226-1

Bon **FROMAGE**
 très gras
Emmental d'été
 et
fromage de montagne
 depuis 5 kg. seulement
Fr. 2.50
 le kilo

fromage GOUDA
 très gras, excellent, pâte fine comme du beurre, depuis 5 kg.
Fr. 2.60
 en belles petites meules de 9-10 kg.
Fr. 2.50
 le kilo

Envoi contre remboursement
 Malgré les prix réduits seulement bonne qualité !
Jb. Stadelmann
 fromages Lucerne, 24.

JEUNE HOMME
 25 ans, demande place comme vacher et pour travaux de la campagne, pour Noël.
 Ecrire à Publicitas, Fribourg, sous P 41433 F.

Journal catholique demande jeune

aide-rédacteur
 S'adresser par écrit, s. chiffres 5235, Publicitas, Fribourg.



GRAND ARRIVAGE
 Bottines de dimanche, cuir box, doubles semelles, Nos 40-48. Fr. 12.80
 Doubles peau, nouveau prix. Fr. 14.80
 Fabrication suisse

KURTH,
 Fribourg

ON DEMANDE
représentant (s)
 pour le placement d'articles faciles à vendre et de grand rapport. Clientèle particulière.
 Offres écrites sous chiffres P 15045 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE

grand et bel harmonium, 2 claviers, en très bon état. Occasion exceptionnelle.
 S'adresser chez Joseph Crausaz, Promasens.

Pension
Sainte-Marie
 Maison de repos, régimes, soins, convalescence.
 GIVISIEZ (arrêts du train) 141-2

ROYAL SONORE
 Tél. 7.14

Ce soir, à 20 h. 30
 La ravissante opérète U. F. A.

CALAIS-DOUVRES

Ecoutez nos nouveaux postes :

RADIO ARIZONA

La merveille de la saison :
 Modèle A-5, très sélectif. — Haut-parleur électro-dynamique. Un bouton de réglage. Prix pour Pick-Up. — Très avantageux. **Fr. 295.—**
 Modèle A-6. Grandes et petites ondes. Un seul bouton de réglage. Elimine Sottens très facilement. **Fr. 450.—**

AGENCE EXCLUSIVE POUR FRIBOURG :

Charles RIVIER - radio
 58, rue de Lausanne **FRIBOURG**

Surveillez les points menacés.

C'est dans les recoins cachés, au collet et entre les dents, que se déclanchent la plupart et les plus graves des affections dentaires. Les restes d'aliments demeurés en ces endroits se décomposent, donnant naissance à des acides qui ramollissent et dissolvent le calcaire des dents. Il se forme

dans l'émail des fissures microscopiques, où les bacilles et bactéries se fixent et entretiennent leur œuvre de destruction. De nombreux dentifrices blanchissent les dents et rafraîchissent la bouche, sans toutefois offrir la moindre protection contre l'infection. „Bacit“, le premier, remède entièrement à cette lacune, grâce à la propriété qu'il a de pénétrer dans tous les recoins de la bouche, où il détruit tous les germes d'infection et de maladies des dents et des gencives. „Bacit“, le spécifique dentaire, est tout à fait inoffensif; il n'attaque ni l'émail des dents, ni les délicates muqueuses et il se distingue à la fois par la manière parfaite dont il nettoie et purifie et par la sensation de fraîcheur délicieuse qu'il laisse, longtemps encore après l'usage.

BACIT pâte frs. 2.— (mousseuse et non mousseuse) eau frs. 2.— et 3.50
 détruit les bacilles

AVIS

Les fabriques de pâtes alimentaires WENGER & HUG et TAGL S. A. Gümliigen & Kriens, dans le but d'assurer un service de livraison rapide et régulier, ainsi que pour être agréables à leur fidèle et nombreuse clientèle de Fribourg-ville ont organisé un service de camionnage à domicile qui a lieu chaque vendredi entre la fabrique de Gümliigen et Fribourg. Elles espèrent, par ce moyen, donner toute satisfaction à leurs clients et les remercient d'avance pour la confiance qu'ils voudront bien leur continuer.